



Rapport communal

Sur l'exercice 2022

(Période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022)

Commune de Chaumont-Gistoux

Arrondissement de Nivelles

Province du Brabant wallon

COMMUNE DE **CHAUMONT-GISTOUX**

ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

PROVINCE DU BRABANT WALLON

RAPPORT

Adressé par

le Collège communal
au Conseil communal
en vertu de l'article L 1122-23 du
Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation

ANNEE 2022
**(du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre
2022)**

Table des matières

Synthèse de la situation de l'administration et des affaires de la Commune	p.4
Service Population – Etat civil	p.6
Service Protocole / Festivités	p.8
Service Communication	p.12
Service Juridique et Assurances	p.21
Service Travaux – Marchés Publics	p.26
Service Environnement – Espaces verts	p.38
Service Urbanisme et Aménagement du territoire - C.C.A.T.M.	p.43
Logement	p.49
Situation budgétaire et financière	p.51
Agence Locale pour l'Emploi (ALE)	p.53
Pôle AJE	p.58
Sports - A.S.B.L. Omnisports Chaumont-Gistoux – Régie Communale Autonome	p.72
Energie	p.76
Culture – Tourisme – Vie Associative	p.81
Participation citoyenne	p.89
PLANU	p.92
Commerce	p.95

Synthèse de la situation de l'administration et des affaires de la Commune

CONSEIL COMMUNAL

Nombre de réunions du Conseil communal
(Nombre arrêté au 30/09/2022)

11

COLLEGE COMMUNAL

Nombre de réunions du Collège communal
(Nombre arrêté au 30/09/2022)

46

SERVICE POPULATION – ETAT CIVIL

Chiffre population au 30/09/2022	11.843
Nombre de naissances	89 dont 59 garçons 30 filles
Nombre de décès	67 dont 32 hommes 35 femmes
Nombre de mariages	38
Nombre de divorces	35
Nombre d'adoptions	1
Nationalités	16
Nombre d'électeurs	8980 électeurs recensés dans la liste électorale pour les élections du 26/05/2019, liste arrêtée le 01/03/2019
Mouvement de la population	
Entrées	892
Sorties	688
Radiations d'office	23
Radiations pour l'étranger	64
Délivrance de documents	5835 notamment : Compositions de ménage : 1100 Certificats de vie : 83 Certificats de résidence et de nationalité : 426 Autorisations parentales : 414 Déclarations de cohabitation légale : 34 Déclarations d'euthanasie : 56 Attestations relatives au mode de sépulture : 57 Demandes de permis de conduire : 556 Demandes de permis de conduire internationaux : 82 Passeports : 1113 Extraits de casier judiciaire : 940
Etrangers	
Dossiers étrangers traités	64 (+94 dossiers ukrainiens) = 158

L'année 2022 a été particulièrement marquée par le conflit en Ukraine qui a considérablement augmenté la charge de travail du service des Etrangers. Le service a dû gérer, dans l'urgence, 94 nouveaux dossiers de citoyens ukrainiens fuyant leur pays et cherchant la protection sur notre territoire ainsi que les très nombreuses questions et inquiétudes exprimées par les citoyens.

Grâce à l'excellente collaboration entre le service des Etrangers et le CPAS, nous sommes parvenus à gérer efficacement toutes les demandes dans des délais raisonnables et conformément à la dignité humaine dont tout le monde a droit.

SERVICE PROTOCOLE / FESTIVITES

Protocole, manifestations publiques et festivités

Le Service Protocole/festivités est géré par une employée à temps partiel. Ce service gère habituellement l'organisation des réceptions organisées par la commune au niveau du protocole et s'occupe également du traitement des dossiers d'autorisation de manifestations publiques.

La crise sanitaire liée au Covid-19 n'entraînant plus les bouleversements connus auparavant dans notre quotidien, l'année 2022 a vu repartir le nombre d'organisations diverses à la hausse, sans toutefois retrouver son rythme de croisière habituel. De nouvelles formes d'organisation, principalement citoyennes, ont fait leur apparition, toutes dans le but principal de créer du lien.

Protocole

Le Service Protocole/festivités est géré, dans son aspect administratif par une employée à temps partiel. Suite à la réduction du temps de travail de celle-ci, l'aspect organisationnel a été repris par une « équipe protocole ». Ensemble, elles gèrent l'organisation des réceptions organisées par la commune.

Malgré la situation sanitaire encore difficile fin 2021, nos jubilaires 2021 ont été fêtés. Pas de réception en présentiel mais, à la demande du Collège, le Service Protocole s'est chargé de la remise des cadeaux et félicitations du Palais royal directement au domicile de chacun des couples concernés.

Comme il est de tradition depuis plusieurs années, un cadeau a également été offert par le Collège communal à chacun des pensionnaires de la maison de repos « Les Lilas de Bonlez » à l'occasion de la Noël.

Les manifestations en présentiel ont pu reprendre peu à peu dès le printemps 2022 avec l'organisation d'une manifestation patriotique le 8 mai 2022 à Longueville.

Elles se sont poursuivies avec l'organisation de la réception des nouveaux habitants, reprise avec brio par le Service Population en collaboration avec le Service Protocole/festivités, le Service Entretien, le Service Salles et matériel et le Pôle technique.

En ce qui concerne les manifestations patriotiques, le 21 juillet 2022, un tour des monuments avec dépôt de fleurs a été organisé en présence des autorités.

Manifestations publiques

Les manifestations ci-dessous ont pu avoir lieu pendant la période écoulée. Elles ont été gérées par le service qui en a assuré le suivi, depuis la vérification de la fiche de renseignements d'événement, en passant par le transfert d'informations et les contacts avec le PLANU et la COAMU, les services de police et ceux de la DNF, parfois même les services du Gouverneur du Brabant wallon, les réunions de coordination et de debriefing, le rappel des mesures de sécurité autour de l'événement, la présentation des dossiers au Collège communal et enfin, l'émission du courrier d'autorisation.

Activités cyclistes et motos : 12

- Trial de Chaumont-Gistoux 2021 (reporté pour cause de Covid) et 2022
- passage de la course cycliste nationale Primus Classic Impanis-Van Petegem
- Autres randonnées cyclistes, motos et VTT : 9

Activités joggings/trails : 5

- Jogging du Pisselet
- Jogging du Ronvau
- passage du Jogging de Hèze
- run & bike de LLN
- Trail Vinci

Marches : 11

- 4 marches ADEPS - 9
- rando pédestre de Taxi-seniors
- marche de l'Amitié à Vieusart

Manifestations équestres : 2

- Jumping Crin d'or : 2

Demandes d'installation de cirque : 2

Manifestations soutenues par l'Administration communale : 18

- les fancy-fair, brocantes, marches parrainées, journées portes ouvertes et marchés de Noël des écoles : 6
- Kermesse et brocante de Longueville
- brocante du Bonly
- le Folestival de Longueville
- Ara Kiwi Mini Forest festival 2022
- diverses fêtes d'unité scouts : 3
- la Fête du sport – édition 2022
- la fête au village à Corroy
- tournée de Saint-Nicolas à Corroy
- kermesse à Bonlez
- de manière générale, les activités organisées par le Centre culturel et le Syndicat d'initiative (commémorations des 250 ans de l'église Sainte-Catherine de Bonlez ...)

Autres manifestations : 11

- Les Apéros 1325
- 1 demande de tournage de films
- une soirée privée
- Fête d'Halloween à Dion
- Fête 41 ans Ecolo
- l'Open Beach de Chaumont
- un tournoi de frisbee
- passage de rallyes automobiles : 2
- Marché des créateurs à la Ferme du Château de Corroy
- Événement de La Chaumière à la Ferme rose

Festivités

Fin novembre 2021 a eu lieu la 5^{ème} édition des Coquelicots givrés à laquelle le Service Protocole/festivités a contribué, notamment en ce qui concerne les aspects « sécurité de l'événement » (pompiers, information Fabrique d'église, collaboration avec les services de police, le Service Communication et le Service Secrétariat des échevins ...)

En juin 2022, nous avons organisé la traditionnelle Fête des Coquelicots pour laquelle le Service Protocole/festivités a assuré la gestion administrative de l'organisation de la brocante. Le Service Protocole/festivités a également assuré, tout comme pour l'édition d'hiver, la gestion des aspects « sécurité de l'événement ».

Le Service Protocole/festivités a également apporté son soutien à l'organisation des Fun Games, une activité proposée pour la première fois par le Service Jeunesse et ce, dans l'aspect « sécurité de l'événement ».

SERVICE COMMUNICATION

Bulletin communal « Amalgame »

Durant la période décrite dans ce rapport, notre service s'est occupé de la publication de **4 numéros du bulletin communal « Amalgame »**.

- Fin novembre 2021
- Fin février 2022
- Fin mai 2022
- Fin août 2022

Les bulletins communaux, outre les informations générales propres au fonctionnement de la Commune et aux défis qu'elle rencontre, proposent une série d'articles traitant de toutes les animations et activités organisées dans la commune. Ils évoquent également des thèmes liés à l'environnement, à la vie associative, ...

Depuis la version « Printemps 2021 », l'Amalgame est publié en version « newlook » en concordance avec la nouvelle charte graphique et est divisé en chapitres thématiques (tribunes politiques, finances, social, culture, environnement, police, enseignement et jeunesse, sports, tribune libre, énergie, ...).

Guide communal

Ce guide permet à tout résident ou visiteur de trouver un maximum d'informations sur la vie communale, socio-culturelle, scolaire et sportive à Chaumont-Gistoux ainsi que les coordonnées des personnes de référence pour les différents services de l'administration.

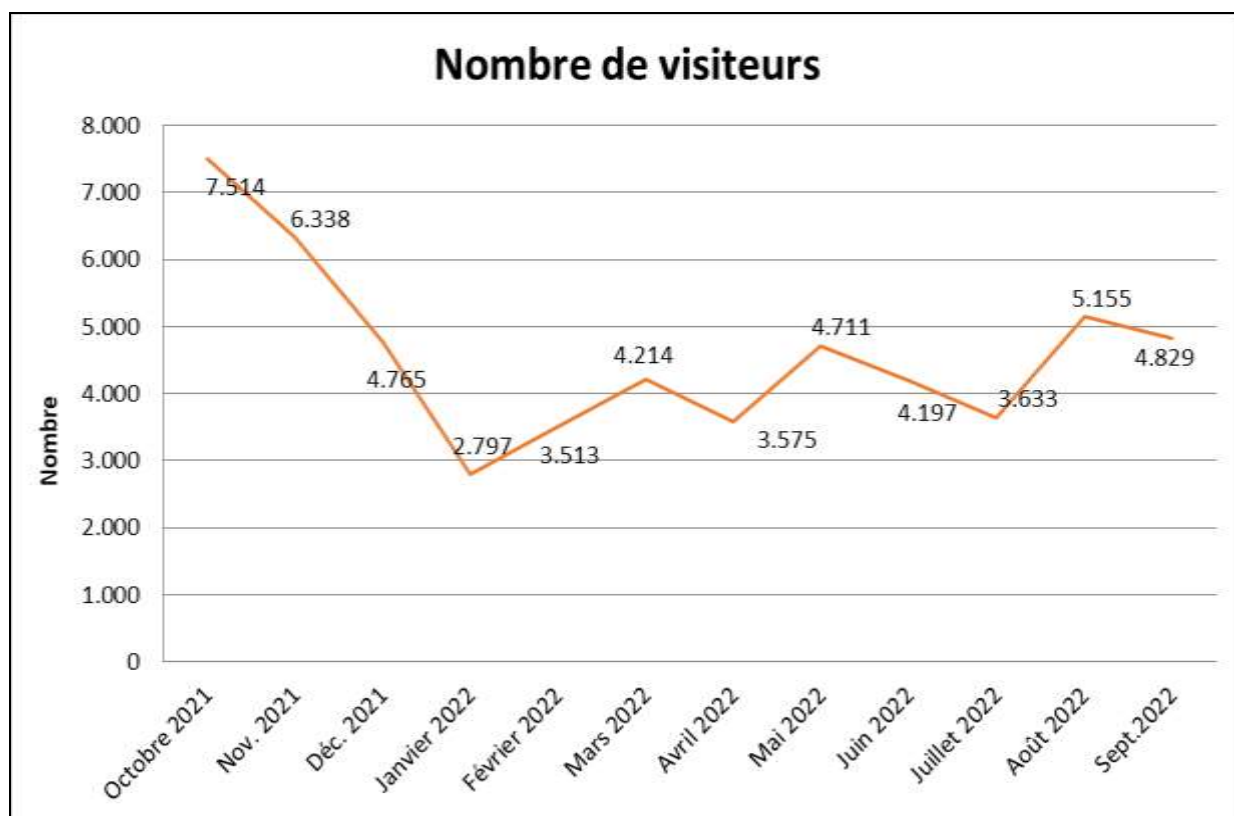
La mise à jour du guide a été réalisée durant la période concernée pour une publication en fin d'année 2021.

Depuis plusieurs années, le guide communal est "couplé" avec le guide Vlan afin de ne pas démarcher les commerçants trop souvent pour l'insertion d'encarts publicitaires.

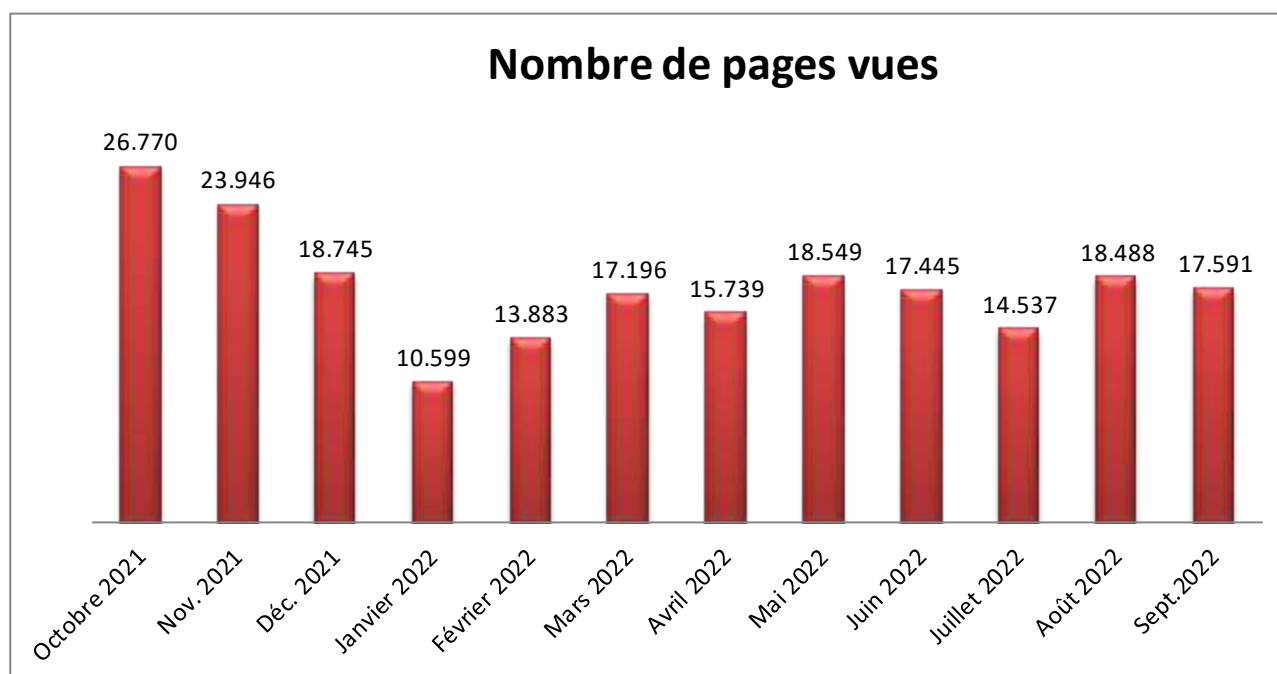
Site internet communal

Le site internet communal confirme, maintient et renforce sa position d'outil incontournable dans le cadre de la communication avec le citoyen. Une attention toute particulière y est d'ailleurs consacrée et les citoyens semblent apprécier cette manière de mettre les informations à leur disposition. Les statistiques de fréquentation du site confirment d'ailleurs ce point de vue.

Pour cette année, voici les résultats du nombre de visiteurs :



Après une chute en début d'année 2022, le nombre de visites est globalement stable, fluctuant en fonction de l'actualité du moment (pics de fréquentation).



Dans le même ordre d'idées, le **nombre de pages vues** se calque sur le graphique du nombre de visiteurs repris ci-dessus.

Le **nombre de pages par session**¹ varie entre 2,21 et 2,75 avec une moyenne de 2,46, moyenne quasi inchangée par rapport à l'année précédente.

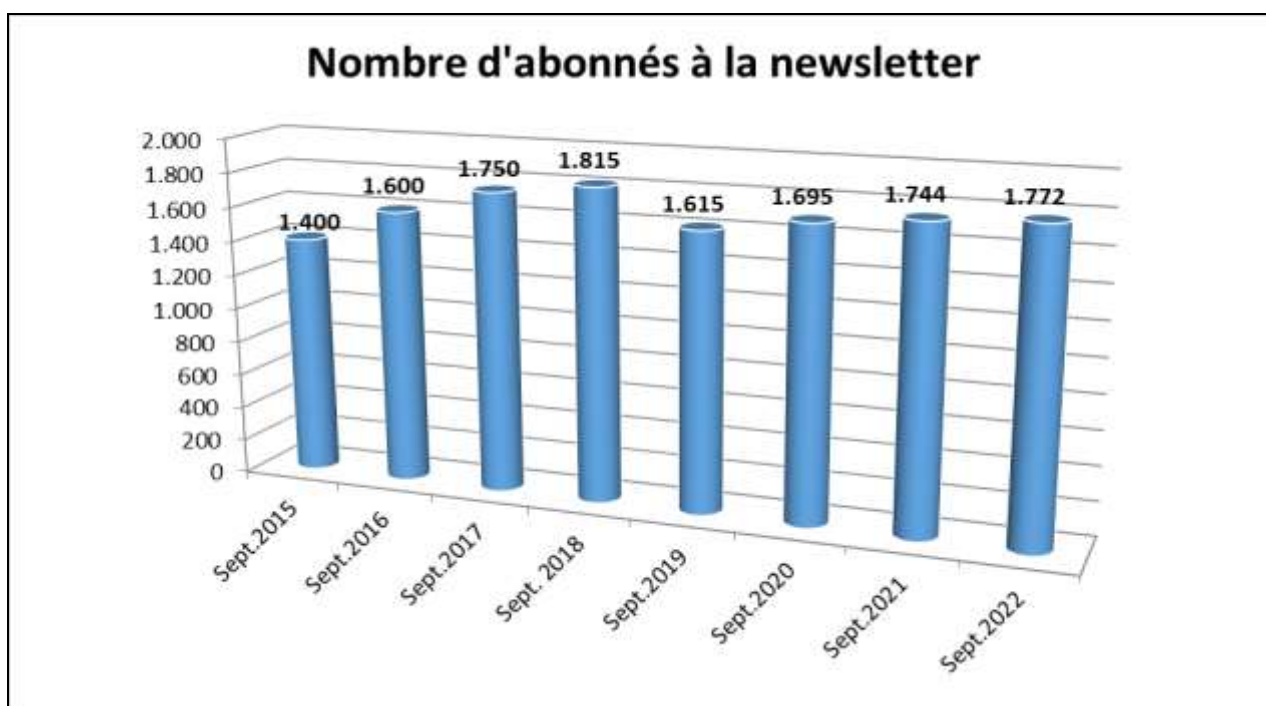
Le **taux de rebond** varie entre 57,06% et 67,91%, ce qui est tout à fait correct.

Le taux de rebond (bounce rate en anglais) est un indicateur marketing qui mesure le pourcentage d'internautes qui sont entrés sur une page Web et qui ont quitté le site après, sans consulter d'autres pages. Ils n'ont donc vu qu'une seule page du site².

La newsletter

Comme l'année dernière, la newsletter maintient son cap de parution mensuelle, sauf durant le mois de juillet.

A ce jour, soit fin septembre 2022, nous comptons 1.772 abonnés, toujours en lente progression.



1 En informatique et en télécommunication, une session est une période délimitée pendant laquelle un appareil informatique est en communication et réalise des opérations au service d'un client - un usager, un logiciel ou un autre appareil (source : Grand dictionnaire terminologique)

2 Un taux de rebond élevé peut révéler l'insatisfaction des visiteurs due à un mauvais ciblage, un contenu de mauvaise qualité, une mise en page étouffante, une page trop longue à se charger. Il peut cependant aussi indiquer que ceux-ci ont trouvé immédiatement ce qu'ils cherchaient et n'ont donc pas dû tâtonner sur le site, en particulier si celui-ci sert à fournir des horaires ou des informations généralistes.

Généralement un bon taux de rebond se situe autour de 50 % pour un site — mais il peut exister de réelles variations selon les sites. Un taux de rebond à 50 % signifie qu'il y a quand même un visiteur sur deux qui quitte un site sans avoir réalisé la moindre action.

Dans certains cas de figure, un taux de rebond élevé peut être logique et positif sur le site. Tout dépend du contenu et du contexte. Certaines recherches impliquent en effet de n'avoir accès qu'à une seule page, comme un plan d'accès ou des horaires d'ouverture.

De même, certaines actions sur une page n'entraînent pas forcément le rechargement de celle-ci, comme un téléchargement ou encore le clic sur un bouton de vote. Ces visites seront considérées comme des rebonds malgré l'interaction de l'utilisateur. Il faut donc toujours utiliser cet indicateur en corrélation avec d'autres indicateurs comme le taux de transformation ou encore le temps passé sur la page.

Page Facebook

La page Facebook de l'Administration communale a été lancée le 25 février 2016.

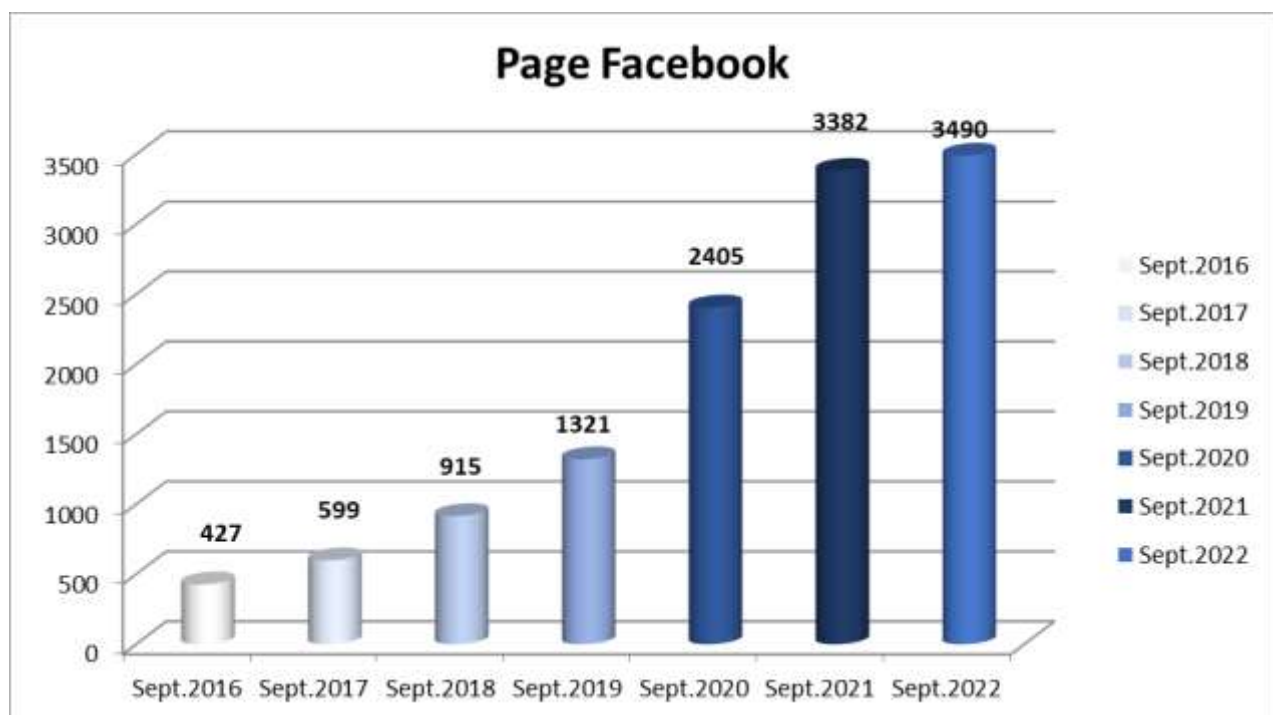
Les **objectifs** de cette présence sont les suivants :

- ✓ Diffuser les informations au plus grand nombre
- ✓ Améliorer le service aux usagers (point de contact supplémentaire)
- ✓ Développer l'interactivité et la proximité
- ✓ Augmenter la visibilité sur internet
- ✓ Fidéliser ses adhérents
- ✓ Mieux connaître ses usagers (via les statistiques notamment).

Au niveau des **sujets** abordés, il est important de focaliser l'attention sur les informations propres à l'administration, de créer de l'information originale ayant une valeur pour le public via l'insertion de photos, de mini-vidéos, de conseils, de trucs et astuces (en informatique notamment).

Il est également capital de partager les informations de "pages partenaires", telles que les pages des associations communales, de services d'utilité publique (Zone de Police des Ardennes brabançonne, Contrat de Rivière Dyle-Gette, ...).

La page est actuellement suivie par **3.490 abonnés**, soit une progression d'une petite centaine d'abonnés par rapport à la situation de fin septembre 2021.



A titre tout à fait informatif, voici quelques statistiques des personnes qui suivent la page FB en fonction de leur genre et de leur tranche d'âge (audience).



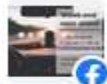
Le succès des publications peut être très fluctuant de l'une à l'autre en fonction des centres d'intérêt du groupe des "followers". Généralement, les vidéos et les galeries photos génèrent un plus grand trafic.

Il est à noter que ce sont les femmes (66,4%) qui interagissent le plus dont une majorité dans la tranche d'âge 35-44 ans (17,7%) ! Sans surprise, c'est la tranche d'âge des 18-24 ans qui interagit le moins (2,8% pour les femmes et 2% pour les hommes). Nous avons donc ici une piste de réflexion à mener pour l'avenir en collaboration avec le Service Jeunesse. Les femmes de la tranche d'âge 65+ ne sont toutefois pas en reste, puisqu'elles participent à hauteur de 7,9%.

A titre purement informatif, vous trouverez ci-dessous :

- Le top 5 du taux de couverture
- Le top 5 des mentions « j'aime »

Top 5 du taux de couverture

	Fête des Coquelicots 2022 Lundi 23 mai 04:44	Boost indisponible	22 018
	Souhaitez-vous des carottes d'un ... Mardi 4 janvier 04:55	Publication	15 644
	WEEK-END SANS ALCOOL 🧑🏻 Ce v... Mardi 18 janvier 23:00	Publication	12 331
	Marc Pinilla (SUAREZ) en concert avec l... Mercredi 13 juillet 23:53	Boost indisponible	11 873
	Recrutement 24 nov 2021	Publication	9 632

Top 5 des mentions « j’aime »

	Souhaitez-vous des carottes d'un de nos agriculteurs longuevillois gratuitement ? C'est possible 🥕👉 Re...	Publica tion	Booster la...	15 644	252
Mardi 4 janvier 04:55					
	Ce 22 mars 2022, une demande de permis pour la création de 2 nouveaux terrains de Padel a été envoy...	Publica tion	Booster la...	4 560	189
Mardi 22 mars 07:00					
	Retour sur cette journée de Fête des Coquelicots 🇫🇷🇫🇷🇫🇷	Publica tion	Booster la...	4 795	168
Dimanche 12 juin 13:45					
	Le métier de puéricultrice	Publica tion	Booster la...	4 674	136
Lundi 3 janvier 00:00					
	WEEK-END SANS ALCOOL 🍷 Ce vendredi 21/01/22 à 18h ⌚, débute un week-end sans alcool. L'action...	Publica tion	Booster la...	12 331	132
Mardi 18 janvier 23:00					

Communication de crise

La Commune s’est portée candidate pour participer au test national Be-Alert en date du **jeudi 7 octobre 2021** sur base des inscriptions et de la localisation sur le territoire. Concrètement, cela signifie qu’un SMS a été envoyé à l’ensemble des téléphones mobiles présents sur le territoire communal, indépendamment du fait que les personnes se soient inscrites volontairement.

Les personnes ayant reçu le message ne devaient rien faire. Il s’agissait de tester la capacité et la rapidité du système.

Le système BE-Alert peut être utilisé par les autorités locales, provinciales et nationales pour **avertir** les citoyens lors d'une situation d'urgence. Pour utiliser le système de manière optimale lors d'un incident, il est important d'organiser régulièrement des moments de test.

Grâce à ce type de tests de grande ampleur, il est possible d’analyser la capacité et la vitesse de BE-Alert tout en identifiant d’éventuels **points d’amélioration**. Lors d'une situation d'urgence, il est en effet crucial de distribuer **le plus rapidement possible** les messages d'alerte.

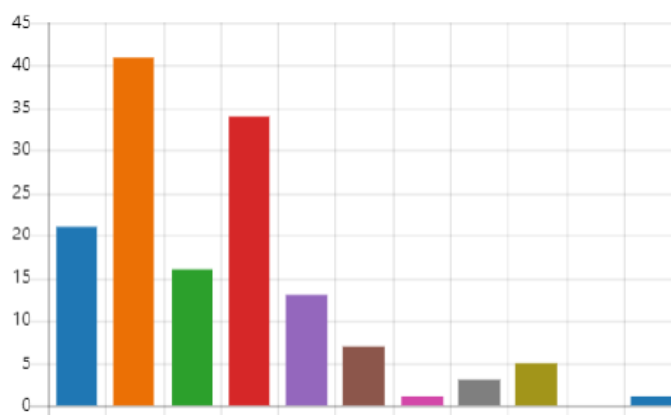
Quelques chiffres relatifs à cette journée de test



Participants

Comme l'année précédente, la différence entre Flandre et Wallonie est toujours conséquente (voir schéma ci-dessous)

Antwerpen	21
Oost-Vlaanderen	41
West-Vlaanderen	16
Limburg	34
Vlaams-Brabant	13
Brussels Hoofdstedelijk Gewest	7
Henegouwen	1
Luik	3
Waals-Brabant	5
Namen	0
Luxemburg	1



Quelles sont les principales raisons de participer ?

- ✓ Sensibiliser les citoyens à s'inscrire à Be-Alert
- ✓ S'exercer à créer et envoyer des campagnes dans Be-Alert
- ✓ Tester la coopération entre le coordinateur planification d'urgence et le D5
- ✓ Suivre l'évolution des inscriptions des communes

Feedback général

Points positifs

- ✓ + 26.000 inscriptions
- ✓ 86.000 visites du site Be-Alert en un jour
- ✓ Le test s'est déroulé sans grand problème technique en ce qui concerne les envois vers les personnes inscrites
- ✓ Beaucoup d'attention dans la presse nationale : radio, tv, presse digitale et presse écrite
- ✓ Rapidité : en 20 minutes, plus de 747.000 sms ont été envoyés

Points négatifs

- ✓ Feedback lent chez Telenet et Orange
- ✓ Les sms sont considérés comme peu fiables
- ✓ Les citoyens considèrent les sms sur base de la localisation comme du phishing et leur font peu confiance
- ✓ Nombreuses questions sur la vie privée et le RGPD

Déroulement du test

Le test s'est bien déroulé en ce qui concerne l'envoi aux personnes inscrites. Les communes attribuent une note moyenne de **4,5/5** au déroulement du test.

Peu de communes ont connu des difficultés majeures.

Service juridique et assurances

(R.C., accidents scolaires, protection incendie et assurance des bâtiments, responsabilité des mandataires, assurance matériel informatique)

Période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Composition du service :

- Une employée Graduat en Droit – en fonction depuis avril 2017 ;
- Une employée Master en Droit (juriste) – en fonction depuis avril 2016

Nos **missions** sont détaillées ci-dessous par thème.

Précontentieux

Dès qu'une situation est susceptible de faire naître un litige, le Service Juridique prend le dossier en charge et analyse la situation afin de tenter de dégager une solution amiable.

Le Service Juridique met alors tout en œuvre pour éviter que la situation précontentieuse ne se transforme en contentieux devant les Cours et Tribunaux.

Contentieux

Le Service Juridique connaît des affaires et procédures pendantes devant les Cours et Tribunaux dans lesquelles la Commune est partie (demanderesse, défenderesse ou partie intervenante).

Il veille à la défense des intérêts de la Commune, informe le Collège des tenants et aboutissants des litiges, rédige les conclusions ou recours nécessaires, assure le cas échéant la communication avec l'avocat spécialisé désigné par la Commune, représente le Collège lors des audiences au Conseil d'Etat et à la Commission des recours, le Collège devant être représenté par un avocat devant les cours et tribunaux en vertu de l'article du 728 du CJ.

Statistiques :

19 commissions d'audition au SPW – recours administratif dans le cadre des permis d'urbanisme ;

2 dossiers de recours devant le Conseil d'Etat ;

10 dossiers devant les cours et tribunaux en cours confiés à des avocats devant les juridictions de l'ordre Judiciaire (relecture conclusions + dossiers de pièces) ;

Patrimoine - Immobilier

Vente, emphytéose, superficie : De l'estimation à la signature de l'acte authentique, le Service Juridique s'assure du respect des dispositions légales en matière de vente d'immeuble appartenant à la Commune, notamment le respect du principe d'égalité et mesures de publicité adéquates et de la circulaire du 23 février 2016.

Lorsque l'offre a été acceptée par le Collège et soumise à l'approbation du Conseil, le Service Juridique est le relais entre le notaire/le Comité d'Acquisition et le Collège pour la rédaction du compromis, la relecture de l'acte authentique et la fixation de la signature.

Acquisition : le Service Juridique accompagne le Collège et le Conseil dans ses projets d'acquisition (détermination du prix, phase de négociation, rédaction de l'offre, relecture du projet d'acte), en ce compris les différentes acquisitions d'emprises en matière de voirie communale et d'égouttage.

Bail / Convention d'occupation précaire : analyse et rédaction de conventions.

Expropriation : gestion des dossiers d'expropriation + établissement d'un rétro planning + rédaction des délibérations et du projet d'arrêté ministériel.

Décret voirie : le service juridique assure le suivi des demandes relative à la création, modification ou suppression d'une voirie communale dans le respect de la procédure du

décret voirie du 6 février 2014. Il assure également le suivi des actes de constat de voirie lesquels permettent de clarifier le statut de certaines voiries.

Inventaire du patrimoine : le patrimoine communal regroupe les bâtiments ainsi que les parcelles de terrain appartenant à la Commune. Le Service Juridique a fait un relevé de ces immeubles sur base du cadastre, recherche les titres de propriétés, et souhaite éclaircir le statut d'occupation de chaque immeuble en vue de réclamer les éventuels fermages impayés et de formaliser les accords verbaux via la rédaction de convention encadrant les occupations.

Analyse juridique spécifique à la demande du Collège et des différents services

Le Service Juridique est un service interne de support. Dans ce contexte, il est interrogé par les différents services, ainsi que par le Collège communal afin de répondre à des questions tant théoriques que pratiques.

Le Service Juridique se voit également confier les dossiers où une analyse sous l'angle juridique s'avère nécessaire. Il analyse alors la situation, mène les recherches utiles et rédige une note et un avis au Collège en proposant une ou plusieurs pistes de solutions.

En outre, le service mène des réflexions transversales en fonction des besoins spécifiques des services. Il s'implique dans des groupes de travail relatif à l'implémentation de nouvelle législation imposant le respect d'obligations nouvelles à charge de la Commune.

Finalement et dans le cadre des différentes synergies mises en place, le Service Juridique intervient également de manière ponctuelle afin de fournir des avis et services juridiques pour le CPAS de Chaumont-Gistoux, ou encore pour la RCA de Chaumont-Gistoux.

Statistiques :

433 dossiers ouverts en 2021

335 dossiers ouverts en 2022 jusqu'au 30/09/2022

Constat : augmentation des consultations du service juridique.

Suivi des plaintes

Les courriers de plainte émanant de citoyens reviennent au Service Juridique. Objet des plaintes - exemples : haies, chardons, aboiement, graffitis, survol des avions,...

Le Service Juridique répond à ces courriers de manière circonstanciée en rappelant la législation et les règlements en vigueur.

Si les plaintes doivent faire l'objet d'un constat, le service juridique renvoie le citoyen vers la Police ou l'agent constatateur (infractions environnementales) en fonction de la matière concernée.

Statistiques :

Ces dossiers sont repris dans les chiffres évoqués dans le point ci-dessus.

Assurances

Le Service Juridique s'occupe aussi de l'ensemble des dossiers relatifs aux :

- accidents et sinistres automobiles ;
- accidents scolaires ;
- à la protection des bâtiments communaux dans le cadre de l'assurance contre l'incendie ;
- à la responsabilité civile et de la protection juridique de notre Administration communale ;
- à la couverture des différentes activités organisées par la Commune telles que la Fête des Coquelicots, le marché de Noël, etc. ;

Il reçoit les déclarations d'assurance, constitue un dossier complet, assure la transmission à l'organisme assureur, assiste aux expertises, assure le suivi des dossiers litigieux.

Statistiques sinistres :

- Accidents scolaires : 44
- Sinistres automobiles : 7
- Sinistre en RC et incendie : 31

Veille juridique et formations

Le Service Juridique veille au :

- relevé quotidien de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, du Moniteur belge via la newsletter de l'Inforum et transfert des informations aux services concernés ;
- relevé des sujets pouvant éclairer le Collège dans ses décisions et rédaction d'un récapitulatif – outil indispensable pour une prise de décision optimale.

Les agents du service suivent les formations relatives au changement législatif et résume les points d'attention aux services concernés par les changements par écrit ou par l'intermédiaire de formation interne.

Formations suivies : Réforme du livre 3 du Code civil (EV : 01-09-2021), Décret voiries, Marchés publics, Protection des lanceurs d'alerte (EV : 17-12-2021), Rédaction et motivation des actes administratifs

Conventions

Le Service Juridique intervient également lors de la rédaction de conventions qui permettent d'encadrer contractuellement les relations de la Commune avec des particuliers, avec des associations sportives et culturelles, avec des groupes et groupements, ou encore avec des associations de jeunesse.

Subventions octroyées aux associations

Tâche récurrente qui occupe le service à partir du mois d'octobre.

Il s'agit d'établir un relevé annuel des subventions octroyées aux différentes associations, tel que :

- mise à disposition gratuite de salles communales ;
- prêt de matériel communal ;
- main d'œuvre du service technique et du service environnement ;
- subventions octroyées en numéraire.

Une fois les informations compilées, un courrier est adressé à chaque association afin de leur demander les pièces justificatives prouvant que ces subventions ont bien été utilisées aux fins annoncées dans leurs demandes initiales.

Un rapport est ensuite transmis au Collège communal ainsi qu'au Conseil.

Elaboration et/ou révision des règlements communaux

Le Service Juridique est à la disposition des différents services pour la création ou la révision des différents règlements les concernant (ex : révision du règlement abattage d'arbres en cours, révision du règlement taxe sur les concessions, révision du règlement location salles et matériel).

Appels à projets

La Province du Brabant wallon liste chaque année l'ensemble des appels à projets à destination des communes et CPAS.

Ces appels à projets peuvent varier en fonction des matières (par exemple : cohésion sociale, économie, territoire, culture, etc.) et ont pour but d'octroyer un subventionnement pour chaque projet.

Pour chaque dossier introduit, il convient de s'assurer du suivi administratif de celui-ci ainsi que de sa mise en œuvre. La Commune est tenue de rentrer un ensemble de pièces justificatives attestant de l'utilisation à bon escient de la subvention.

Le service juridique est également chargé du suivi des appels à projets lancés par la Région wallonne.

Logement

Depuis avril 2021, le service juridique a repris en main la matière du logement (à défaut d'éco-passeur) et coordonne les différentes actions devant être prises de manière urgente : suivi des demandes de permis de location, suivi des dossiers d'insalubrité, réflexion sur la mise en place d'un suivi relatif aux logements inoccupés. Mise en place d'un groupe de travail Habitat Solidaire.

SERVICE TRAVAUX – MARCHES PUBLICS

Rapport communal
Service Travaux/Marchés Publics

MARCHÉ	Remplacement et amélioration des éclairages de Noël dans le centre de Gistoux
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	fournitures
Référence	2021-019
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2021 – BO – 763/124-02 Fournitures pour fêtes et cérémonies
<u>SOUSSION</u>	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 23.912,02
Approbation conditions et mode de pass.	28/09/2021
Date d'envoi des invitations	29/09/2021
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	13/10/2021
Attribué à	Y - D, DECORATEURS-PAYSAGISTES SPRL, Chemin du Bois de Hal, 1 à 1420 Braine-L'alleud
Montant de commande	€ 20.999,91

MARCHÉ	Acquisition d'un autocar communal et contrat d'entretien et de réparation
Mode de passation	procédure ouverte
Type	fournitures
Référence	2020-005
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution

<u>BUDGET</u>	
Crédit	2021 – BE – 421/743-98 (n° de projet 202110010) – Achats de véhicules spéciaux divers
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	20/10/2021
Attribué à	Iveco Belgium
Montant de commande	€ 208.976,68

MARCHÉ	Mission d'auteur de projet pour le renouvellement des préfabriqués de l'école de Bonlez
Mode de passation	procédure concurrentielle avec négociation
Type	services
Référence	2021-006
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2021 – BE – 7221/722-60 (n° de projet 20210019) – Travaux en cours d'exécution de constructions de bâtiments – Bonlez
<u>SOUSSION</u>	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 65.340,00
Approbation conditions et mode de pass.	29/03/2021
Date de la publication	30/03/2021
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	20/10/2021
Attribué à	Tim Concept – La Hulpe
Montant de commande	€ 117.491,00

MARCHÉ	Remise en état de la passerelle communale du Train (abords moulin d'Inchebroux)
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Travaux
Référence	2021 - 023
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2021 – BE – 482/735-60 (n° de projet 20210015) – Entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure – cours d'eau
<u>SOUSSION</u>	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 49.852,00
Approbation conditions et mode de pass.	29/11/2021
Date d'envoi des invitations	08/12/2021
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	29/12/2021
Attribué à	EEcocur – Fernelmont
Montant de commande	€ 48.012,80

MARCHÉ	Bail d'entretien des voiries communales 2019
Mode de passation	procédure ouverte
Type	Travaux
Référence	2019-323
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution

<u>BUDGET</u>	
Crédit	2021 – BE – 425/735-60 – Entretien extraordinaire de la voirie et de l'infrastructure – bail d'entretien
<u>Reconduction</u>	
Attribué à	Ets MELIN
Montant de commande	€ 340.946,56

MARCHÉ	Clocher de l'Eglise de Corroy: Pose d'une nouvelle croix et travaux connexes
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Travaux
Référence	2021-021
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2021 – BE – 7902/724-60 – Equip et maint extra en cours d'exécution des bâtiments – stabilité clocher Corroy
<u>SOUMISSION</u>	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 29.705,50
Approbation conditions et mode de pass.	20/12/2021
Date d'envoi des invitations	23/12/2021
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	26/01/2022
Attribué à	Toiture Mauen
Montant de commande	€ 29.874,63

MARCHÉ		PIC 2019-2021 - Travaux de réfection de voirie - rue Arsène Matton
Mode de passation		Procédure ouverte
Type		Travaux
Référence		2021-011
Lieu		Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire		Nadia Thiry
État		Exécution
<u>BUDGET</u>		
Crédit		2022 – BE – 421/731-60 – Travaux de voirie en cours d'exécution
<u>SOUMISSION</u>		
Auteur de projet		Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation		€ 222.919,22
Approbation conditions et mode de pass.		28/09/2021
Date de publication		07/10/2021
<u>EXÉCUTION</u>		
Approbation de l'attribution		02/02/2022
Attribué à		TRBA - Peruwelz
Montant de commande		€ 241.094,69

MARCHÉ	Désignation d'un prestataire de service pour l'évacuation des terres excavées type 4 vers filières agréées de traitement ou de valorisation
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Services
Référence	2021-020
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2022 – BO – 42111/124-06 - Evacuation déchets démolition voirie/terres excavées/balayures
<u>SOUMISSION</u>	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 48.097,50
Approbation conditions et mode de pass.	02/02/2022
Date d'envoi des invitations	03/02/2022
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	16/03/2022
Attribué à	Tradecowall – Fernelmont
Montant de commande	€ 40.093,35

MARCHÉ	Traitement superficiel des voiries 2022
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Travaux
Référence	2022-002
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
BUDGET	
Crédit	2022 – BE – 421/731-60 – Travaux de voirie en cours d'exécution
SOUMISSION	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 134.128,50
Approbation conditions et mode de pass.	28/03/2022
Date d'envoi des invitations	31/03/2022
EXÉCUTION	
Approbation de l'attribution	18/05/2022
Attribué à	Gravaubel – Liège
Montant de commande	€ 132.366,74

MARCHÉ	Entretien des voiries en béton
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Travaux
Référence	2022-003
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2 Diverses voiries
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
BUDGET	
Crédit	2022 – BE 421/731-60 – Travaux de voirie en cours d'exécution

<u>SOUSSION</u>	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 115.300,90
Approbation conditions et mode de pass.	28/03/2022
Date d'envoi des invitations	31/03/2022
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	18/05/2022
Attribué à	Robucco – Buggenhout
Montant de commande	€ 123.946,35

MARCHÉ	Renouvellement du clocher de l'Eglise Saints-Pierre et Martin de Vieusart
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Travaux
Référence	2021-022
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2 Eglise de Vieusart
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2022 – BE – 7903/724-60 – Equip et maint extra en cours d'exécution des bâtiments
<u>SOUSSION</u>	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 124.375,90
Approbation conditions et mode de pass.	21/02/2022
Date d'envoi des invitations	03/03/2022
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	08/06/2022
Attribué à	Toiture Mauen
Montant de commande	€ 122.294,48

MARCHÉ	Location d'une balayeuse avec option d'achat
Mode de passation	procédure ouverte
Type	Fournitures
Référence	2022-006
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
BUDGET	
Crédit	2022 – BO – 421/124-12 – Location et entretien des fournitures techniques
SOUMISSION	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 261.118,00
Approbation conditions et mode de pass.	30/05/2022
Date de la publication	31/05/2022
EXÉCUTION	
Approbation de l'attribution	06/07/2022
Attribué à	ITM SALES AND SERVICES
Montant de commande	€ 250.188,07

MARCHÉ	Désignation d'un consultant fiscal spécialisé en matière de dispense de précompte professionnel pour le travail en équipe, et plus spécifiquement liée aux travaux immobiliers
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Services
Référence	2022-008
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
BUDGET	
Crédit	2022 – BO – 124/122-01 – Honoraires et indemnités pour expertises

<u>SOUMISSION</u>	
Auteur de projet	Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation	€ 23.232,00
Approbation conditions et mode de pass.	20/07/2022
Date d'envoi des invitations	20/07/2022
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	03/08/2022
Attribué à	Forecast consulting
Montant de commande	€ 18.585,60

MARCHÉ	Acquisition d'un broyeur de branches pour tracteur
Mode de passation	procédure négociée sans publication préalable
Type	Fournitures
Référence	2022-009
Lieu	Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2 Ecole de Bonlez
Gestionnaire	Nadia Thiry
État	Exécution
<u>BUDGET</u>	
Crédit	2022 – BE – 421/744-51
<u>SOUMISSION</u>	
Estimation	€ 25.595,00
Approbation conditions et mode de pass.	29/08/2022
Date d'envoi des invitations	01/09/2022
<u>EXÉCUTION</u>	
Approbation de l'attribution	28/09/2022
Attribué à	Bini Michel et Jean-Marie
Montant de commande	€ 19.178,50

MARCHÉ		Mandat de vente d'équipements professionnels déclassés
Mode de passation		procédure négociée sans publication préalable
Type		Services
Référence		2022-010
Lieu		Commune de Chaumont-Gistoux - Rue Colleau, 2
Gestionnaire		Nadia Thiry
État		Exécution
<u>BUDGET</u>		
Crédit		2022 – BO – 421/124-48 – Frais techniques divers
<u>SOUMISSION</u>		
Auteur de projet		Nadia Thiry - Service Marchés Publics/Travaux
Estimation		€ 3630,00
Approbation conditions et mode de pass.		07/09/2022
Date d'envoi des invitations		08/09/2022
<u>EXÉCUTION</u>		
Approbation de l'attribution		28/09/2022
Attribué à		Auctelia
Montant de commande		€ 3630,00

Environnement – Espaces verts – Mobilité



Rapport d'activités 2022

Commune de Chaumont-Gistoux

Rapport d'activité pour la période du 01/10/2021 au 30/09/2022

Préserver le patrimoine naturel communal et proposer des services facilitant l'adoption de comportements plus respectueux de notre cadre de vie, telles sont les missions fondamentales des agents exerçant leurs fonctions au sein du service « Environnement - Espaces verts - Mobilité » (S.E.E.V.M.).

Rondes de propreté

Pour **réduire ou prévenir les dépôts illicites**, ces rondes consistent à ramasser manuellement les déchets répandus sur les talus, chemins et bois, ainsi qu'à vidanger les corbeilles de rue réparties sur l'ensemble du territoire.

Collectes sélectives de déchets d'origine ménagère et réforme de la collecte communale des déchets verts

La commune évolue dans un contexte réglementé par le **Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets et le Plan wallon des Déchets-Ressources**, dont l'un des quatre objectifs est de favoriser le recyclage et la valorisation des déchets produits et prôner la collecte sélective de ceux-ci ; **le devoir essentiel que le plan impose aux pouvoirs locaux est d'appliquer la collecte sélective afin de lutter contre « le tout à la poubelle ».**

Soutien temporaire ou permanent contribuant à conserver l'autonomie de la personne à des moments de la vie où cette capacité est altérée par l'âge, la maladie, un accident ..., les **ramassages bihebdomadaires** s'adressent aux personnes âgées d'au moins 65 ans ou éprouvant des difficultés de mobilité dues à un handicap ou à une absence de véhicule. Sont acceptées les **matières destinées aux recyparcs et non collectées, par ailleurs, en porte-à-porte**, mais ce sont majoritairement des déchets verts qui sont chargés par le service et acheminés directement vers la dalle de compostage de l'in B.W. à Basse-Wavre.

Au cours des permanences téléphoniques, **la réceptionniste** organise l'agenda de la collecte des déchets verts (de l'enregistrement des rendez-vous à la classification des données) et oriente les autres demandes adressées par voie téléphonique vers la conseillère en environnement, l'agent de police judiciaire chargé des infractions environnementales ou le responsable des espaces verts.

Préservation de la qualité des sites

En raison de l'intensification des effets du changement climatique (sécheresse, tempêtes ...), **des chantiers de tonte ou de taille sont remplacés par des chantiers d'abattage**. Se multiplient aussi les **visites de contrôle sur le domaine privé**, à la demande du service juridique, lorsque les biens peuvent engendrer des risques pour le domaine public (arbres morts ou malades) ou du service « Urbanisme », pour le constat de plantations compensatoires exigées dans le cadre de permis d'urbanisme ou de simples permis d'abattage.

Prévention des risques

Destinés à la retenue provisoire du Train en cas de risques d'inondations, le **batardeau de l'étang d'Inchebroux et les systèmes d'alimentation et de vidange du plan d'eau font**, régulièrement, l'objet de visites de contrôle et de travaux de nettoyage (dévasement, enlèvement des entraves aux arrivées et sorties d'eau ...).

Gestion différenciée d'espaces verts publics

Dans le cadre de sa mission de préservation du patrimoine naturel, le **S.E.E.V.M. gère des espaces verts favorisant, prioritairement, la biodiversité**. Certains sites s'intègrent dans des projets participatifs où les tâches se répartissent entre le S.E.E.V.M. et des citoyens (**jardins partagés et roseraie communale**). Ainsi, les agents communaux alimentent les potagers collectifs en eau, tondent les accès aux parterres de la roseraie et enlèvent les déchets verts issus des abords des parcelles potagères et des chantiers de réhabilitation ...

Dans le **parc d'Inchebroux** s'entretiennent arbres et arbustes, plantes vivaces, fascines, passerelles, arches végétales faisant passer le visiteur d'un monde urbanisé (plantation taillée et tonte bimensuelle) à un monde plus naturel (végétation spontanée et fauchage annuel) où ronces et orties accueillent libellules, coccinelles, abeilles, papillons, couvées de poules d'eau ...

En signant la convention « Bords de route », le 11 mai 1995, la commune s'est engagée à établir un **plan de gestion afin de rationaliser le fauchage tardif des bords de routes** qui représentent d'importantes surfaces susceptibles d'accueillir une faune et une flore sauvages. **Depuis 2020, le S.E.E.V.M. est associé à cet entretien** : un balisage temporaire est placé sur une **vingtaine d'inventaires botaniques** entrepris par le S.P.W./D.G.O.3. Progressivement, les balises « fauchage tardif – nature préservée » remplaceront les panneaux « fauchage tardif – zone refuge ».

Depuis l'été 2016, le S.E.E.V.M. gère toutes ses interventions en « **zéro pesticide** ». Là où la croissance naturelle de la végétation n'est pas tolérée (pieds d'arbres de chicanes, parterres proches d'habitations ...), est étalée une couverture en copeaux de schiste ou de végétaux sur **une base en géotextile biodégradable**. A partir de 2020, le principe est étendu **aux parcelles de cimetières créées par les jardiniers**.

Valorisation des voies lentes et participation aux appels à projets régionaux (PIWACY et PIMACY)

Se référant au **Décret du 6 février 2014 relatif à la Voirie communale** (Art. 1^{er} - Préserver l'intégrité, la viabilité et l'accessibilité des voiries communales, ainsi qu' [...] améliorer leur maillage), le **S.E.E.V.M. entretient et restaure les voies lentes** (débroussailler herbes, ronces et orties, couper les branches et tronçonner les troncs d'arbres tombés gênant le passage des usagers), ainsi que le mobilier urbain qui y est associé (bancs ...).

D'autres interventions complètent le travail routinier :

- le nettoyage des abords du Nélo près de la Maison communale ;
- le placement de balises du Groupe Sentiers ;
- l'enlèvement d'embâcles dans le Train au niveau de l'étang d'Inchebroux, du Sentier du Train à Corroy et du chemin du Manypré ;
- le débroussaillage aux abords de la source de la Spiroute et de la fontaine à l'allée A. Du Perron.

Constatation/Avertissement/Verbalisation des infractions environnementales

Prévenir et réduire les comportements illicites en matière de gestion environnementale telles sont les missions de **l'agent de police judiciaire (A.P.J.) chargé des infractions environnementales** (1 TP) définies par le Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.

A côté de la rédaction d'avertissements, de procès-verbaux et d'invitations à une mise en conformité, ce sont essentiellement des **actions de prévention générale ou ciblée** passant par des courriers d'avertissements sans injonction avec des conseils de mise en œuvre qui sont entreprises. Elles portent sur la taille des plantations en bordure des voies lentes, l'éradication de plantes invasives le long des cours d'eau, les devoirs des riverains concernant la gestion des eaux usées domestiques en fonction de la zone d'assainissement dans laquelle se situe l'habitation, les alternatives aux herbicides, les conflits de voisinage ...

Par ailleurs, l'A.P.J. chargé des infractions environnementales travaille **en collaboration avec les services régionaux** pour les traces constatées de pollution dans les cours d'eau ou les plans d'eau (S.O.S. Environnement-Nature) et la gestion de différents sites forestiers sur la commune (Département de la Nature et des Forêts).

Le S.E.E.V.M. contribue aussi à la rédaction et la **mise en œuvre du programme d'actions 2023-2025 du Contrat de rivière « Dyle-Gette » (C.R.D.G.)**.

L'A.P.J. associe ses collègues du S.E.E.V.M. à certaines de ses interventions : **administration des dépôts illicites, résolution des points noirs des cours d'eau répertoriés dans les programmes d'actions du Contrat de rivière ...**

L'A.P.J. renforce, par ailleurs, les équipes du S.E.E.V.M., en sous-effectif,

- régulièrement : **gestion intégrale du programme d'entretien des chemins et sentiers** et, depuis le transfert du temps de travail du quatrième poste vers un autre service, **fonction de cantonnier** pour accompagner ses collègues dans l'exécution de leurs missions spécifiques (collecte des déchets verts, nettoyage des bords de route ...)
- ponctuellement : organisation des chantiers de conditionnement des dépôts d'**amiante-ciment**, participation à des chantiers de **gestion d'espaces verts** ...

Depuis le 9 mars 2016, le Collège communal attribue, à l'A.P.J., la **constatation des infractions à l'Article 27§5 et 6 du Règlement général de police (R.G.P.)** : « Entretien [...] des plantations en bordure de [la voie publique] » jusqu'à la **mise en conformité** par les contrevenants. Devenant alors assistant administratif pour la police locale, seule compétente pour la verbalisation desdites infractions, l'A.P.J. consacre une journée par semaine aux **visites de contrôle** sur les lieux où le délai de mise en conformité est arrivé à terme, aux **rendez-vous** avec des contrevenants et aux **rondes d'observations**. Le nombre d'avertissements varie en fonction des saisons : les débuts de printemps et d'automne demeurent les périodes privilégiées.

Cette année, à la **demande du service juridique**, toujours en suppléance des services de police de proximité, l'A.P.J. analyse les plans cadastraux, mesure les voiries publiques, constate les risques et contacte les propriétaires lorsque les plantations de ceux-ci représentent un **danger pour le domaine public** (voiries, équipements ...).

Information & Conseil à la population

Directement ou par la voie de spécialistes, fournir des informations et des conseils sur une gestion plus respectueuse de son cadre de vie (déchets ménagers, mobilité, patrimoine naturel ...).

Médiation vis-à-vis de la population

Associer la population à l'amélioration de la qualité du cadre de vie, entre autres, par l'intermédiaire de la création, de la gestion et/ou du suivi de groupes de travail.

L'objectif de la **Journée de l'Arbre** est de **renforcer la biodiversité locale** en invitant les amateurs à installer des arbustes indigènes, mellifères ... dans leur jardin.

À cette occasion, les agents de la Maison de l'Environnement exposent leurs actions et échantent sur les jardins écologiques, la gestion des déchets ménagers, le réseau de mobilité douce, les cours d'eau, la diversité de la flore et de la faune d'espaces publics spécifiques ...

Du 19 février au 16 avril 2022, les panneaux de la campagne de **migration printanière des batraciens** placés par le S.E.E.V.M. couvrent les 14 sites signalés par les riverains sur Bonlez, Dion-le-Val, Vieusart, Gistoux ...

Relais auprès des autorités publiques (aide à la décision)

Proposer, réaliser et/ou participer à des initiatives communales ou régionales et/ou donner un avis de « généraliste de l'environnement ».

Tout au long de l'année, des **réponses aux interpellations de citoyens, appels à projets** ... sont **documentées** pour le Collège communal ou, directement, pour les échevins de tutelle.

Du 23 au 26 septembre, plusieurs familles, un comité de quartier et un groupe de citoyens souscrivent à l'opération régionale « **Grand nettoyage d'automne** » (sensibilisation de la population à la propreté) de l'a.s.b.l. « Be WaPP » (créée par Comeos, Févia Wallonie et Fost plus) pour des actions ciblées sur des parcours prédéfinis. En amont des équipées réparties sur Dion-le-Mont, Dion-le-Val, Chaumont, Longueville, Gistoux et Corroy, les cantonniers sécurisent les circuits par le ramassage de toute matière susceptible de représenter un danger par sa nature, son poids ou son encombrement.

Interface vis-à-vis des services communaux

Assurer une coordination intra - et interservices.

Certains dossiers nécessitent une **approche transversale** (mise en place des conteneurs à puce, gestion différenciée des espaces verts dans les cimetières, révision du plan de fauchage tardif, procédures d'abattage d'arbres ...). Le S.E.E.V.M. collabore alors avec les services « Réception », « Population », « Finances-Comptabilité », « Communication », « Juridique », « Travaux » ...

SERVICE URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES ANNEE 2021-2022
(du 01.10.2021 au 30.09.2022)

Permis d'urbanisme délivrés du 01.10.2021 au 30.09.2022

Villages	Cht-Gtx	Bonlez	Corroy	D.V.	Longueville	Total
Nouvelles habitations	12	9	3	7	1	32
Extensions et transformations	5	7	8	15	3	38
Bâtiments agricoles	/	/	1	/	/	1
Abris de jardin et garages	/	/	1	1	/	2
Piscines (couvertes et à ciel ouvert)	2	/	/	1	/	3
Tennis	/	/	/	/	/	/
Autres	5	1	2	1	4	13
Immeubles appartements	/	/	/	/	/	/
Habitat groupé	/	/	/	/	/	/
Nombre d'habitations	/	/	/	/	/	/
Refus de permis d'urbanisme	6	/	5	2	1	14
Demandes de principe						
Abattages d'arbres	/	/	3	/	/	3
Article D.IV.72 du CoDT implantations	15	8	9	10	3	45
Prorogations PU	1	/	/	1	/	2
Irrecevables						43

Permis d'urbanisation délivrés du 01.10.2021 au 30.09.2022

Villages	Cht-Gtx	Bonlez	Corroy	D.V.	Longueville	Total
Nombre de permis d'urbanisation	/	/	/	/	/	/
Nombre de lots créés	/	/	/	/	/	/
Modifications de permis	/	/		/	/	/
Refus	/	/	/	/	/	/
Demandes de principe	/	/	/	1	/	1
Renonciation lotissement	/	/	/	/	/	/

Villages	Cht-Gtx	Bonlez	Corroy	D.V.	Longueville	Total
Certificats d'urbanisme n°1	2	1	/	1	/	4
Certificats d'urbanisme n°2	/	/	/	/	/	/
Refus Certificats d'urbanisme n° 2	/	/	/	/	/	/
Abattages d'arbres (règlement communal)	1	1	3	4	1	10
Raccordements à l'égout	7	1	2	8	7	25
Divisions de biens	11	/	3	5	2	21

Avant-projet						146
Renseignements urbanistiques (courrier Notaires)						418

Villages	Cht-Gtx	Bonlez	Corroy	D.V.	Longueville	Total
Déclarations environnementales	39	17	12	26	9	103
Permis d'environnement	1	1/	/	/	1	3
Modif au Permis d'environ	2	/	/	/	/	2
Permis uniques	/	/	/	/	/	/
Permis uni/enviro - refus	2	/	/	/	/	2
Déclarations environnementales : changement exploitant	1	/	/	/	/	1

Divers :

Arrêtés ministériels :

Sur saisine (5) :

- Arrêté ministériel octroyant, sur saisine, le permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation unifamiliale ;
- Arrêté ministériel refusant, sur saisine, le permis d'urbanisme pour la régularisation de la création de 2 logements supplémentaires dans un bâtiment existant ;
- Arrêté ministériel refusant, sur saisine, le permis d'urbanisme pour la transformation d'un logement en trois logements, transformation d'un restaurant, aménagements extérieurs avec modification du relief du sol et régularisation d'un abri de jardin ;
- Arrêté ministériel octroyant, sur saisine, le permis d'urbanisme pour la construction de deux habitations unifamiliales avec modification du relief du sol ;
- Arrêté ministériel octroyant, sur saisine, le permis d'urbanisme pour la construction d'un abri à bois ;

En recours (15) :

- Arrêté ministériel octroyant, sur recours, le permis d'urbanisme pour l'abattage de 3 saules ;
- Arrêté ministériel refusant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation ;
- Arrêté ministériel octroyant, sur recours, le permis d'urbanisme pour l'abattage d'une haie ;
- Arrêté ministériel octroyant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation unifamiliale ;
- Arrêté ministériel refusant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la démolition et reconstruction d'une habitation unifamiliale ;
- Arrêté ministériel refusant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la construction de deux habitations ;
- Arrêté ministériel octroyant, sur recours, le permis unique pour exploiter un centre de regroupement de déchets inertes et de terres excavées en conteneurs (régularisation) ;
- Arrêté ministériel refusant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation ;
- Arrêté ministériel octroyant, sur recours, le permis unique pour l'exploitation d'un centre de regroupement, de tri, de prétraitement et de valorisation de déchets inertes en extension d'une centrale à béton autorisée et exploitation d'un centre de regroupement et de tri de terres excavées ;

- Arrêté ministériel refusant, sur recours le permis d'urbanisme pour la transformation d'une habitation ;
- Arrêté ministériel refusant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la démolition et reconstruction d'une habitation unifamiliale ;
- Arrêté ministériel refusant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la construction de 2 habitations ;
- Arrêté ministériel refusant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la régularisation d'un chalet + transformation et extension d'un bâtiment avec création de logement ;
- Arrêté ministériel octroyant sur recours, le permis d'urbanisme pour la transformation d'un bâtiment avec démolitions ;
- Arrêté ministériel refusant, sur recours, le permis d'urbanisme pour la construction de 6 immeubles destinés à des PME avec création de 3 logements, de voiries privées avec modification du relief du sol et bassin de rétention ;

Arrêtés de la Fonctionnaire déléguée :

Sur saisine (7) :

- Arrêté du Fonctionnaire délégué refusant sur saisine le permis d'urbanisme pour la démolition et reconstruction d'une habitation unifamiliale avec modification du relief du sol ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué refusant sur saisine le permis d'urbanisme pour la construction de 2 habitations ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué, octroyant sur saisine le permis d'urbanisme pour la démolition et reconstruction d'une habitation ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué octroyant sur saisine le permis d'urbanisme pour la construction d'une habitation ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué octroyant sur saisine le permis d'urbanisme pour la transformation et l'extension d'une habitation ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué octroyant sur saisine le permis pour la construction d'une habitation ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué octroyant sur saisine le permis d'urbanisme pour l'extension d'une habitation ;

D IV 22 (permis public - 6) :

- Arrêté du Fonctionnaire délégué (article D.IV.22 du CoDT) refusant le permis d'urbanisme pour la construction d'une station de radiocommunication en remplacement d'un poteau d'éclairage de la SPW Direction des Routes ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué (article D.IV.22 du CoDT) octroyant le permis d'urbanisme pour l'abattage d'arbres ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué (article D.IV.22 du CoDT) octroyant le permis pour l'aménagement d'un égout ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué (article D.IV.22 du CoDT) refusant le permis d'urbanisme pour le réaménagement de parkings avec modification des abords et abattage d'arbres ;
- Arrêté du Fonctionnaire délégué (article D.IV.22 du CoDT) octroyant le permis d'urbanisme pour la création de 2 terrains de padel couverts
- Arrêté du Fonctionnaire délégué (article D.IV.22 du CoDT) accordant le permis d'urbanisme pour la construction d'un immeuble avec bureaux/commerces, appartements et aménagement des abords.

**Rapport d'activité de la Commission communale Consultative pour
l'Aménagement du Territoire et la Mobilité de Chaumont-Gistoux
Du 1/10/2021 et 30/09/2022.**

La CCATM – commission consultative d'aménagement du territoire et de la mobilité – est installée dans ses fonctions depuis milieu 2020. Le règlement d'ordre intérieur ainsi que la nouvelle composition ont été approuvés par arrêté ministériel.

La composition de la CCATM a été quelque peu modifiée cette année.

La conseillère communale et échevine Aurélie VAN EECKHOUT dont la démission a été actée au Conseil communal en date du 28/03/2022, a été remplacée au sein du Conseil Communal par Renaud SIMAR ; que ce dernier a donc démissionné de son poste de Président de la présente CCATM.

La présidence a été assurée ad interim par un membre effectif jusqu'à la nomination de Mme Christine DUCHAMPS, membre suppléant jusqu'alors, en tant que nouvelle Présidente en séance du 27/06/2022 du Conseil communal. A cette même séance, les diverses démissions, remplacements et vacances ont été actés.

Aujourd'hui la CCATM se compose de 33 membres en plus du Président (12 membres effectifs, 12 premiers suppléants et 9 seconds suppléants).

Certains membres de la CCATM se réunissent pour préparer des dossiers en réunion préparatoire quelques jours avant la séance plénière et soumettent en séance plénière leurs avis préalables. Les avis officiels de la CCATM sont cependant toujours établis en séance plénière.

La CCATM s'est réunie 10 fois (séances plénières) pendant ces 12 mois. Seule 3 de ces séances ont été tenues en vidéoconférence, les autres séances plénières ont pu être réalisées en présentiel. La participation moyenne aux réunions a été de quasi 16 participants avec une moyenne de quasi 6 effectifs.

Depuis le 1^{er} juin 2017, le CWATUP a été remplacé par le CoDT. Cette nouvelle réglementation a généré du changement dans le cadre des avis à rendre pour le Collège communal. Outre les sollicitations obligatoires prévues par le CoDT, le Collège en séance du 14/06/2017 a également décidé que la CCATM donnerait un avis sur tous les dossiers de permis d'urbanisme et de CU n°2 de nouvelles habitations soumises à mesures de publicité.

La CCATM a ainsi remis des avis pour :

- 3 dossiers pour l'application du décret voirie (cession terrain) dont 2 permis d'urbanisme et 1 permis d'urbanisation ;
- 3 dossiers de permis unique ;
- 1 dossier public (D IV 22) ;
- 1 dossier de permis d'implantation commercial ;
- 1 dossier en application du décret SOL ;
- 6 permis d'urbanisme (écarts aux prescriptions de lotissements) ;
- 3 permis d'urbanisme (écarts aux prescriptions du RGBSR) ;
- 1 permis d'urbanisme (dérogations aux prescriptions du Plan de secteur) ;
- 10 permis d'urbanisme (relatif à la profondeur construite) ;
- 4 permis d'urbanisme (initiative communale)
- 5 avant-projets (de grande envergure)

Les permis d'urbanisme traités concernent essentiellement des habitations (nouvelles constructions, extensions et transformations).

La CCATM a créé plusieurs groupes de travail importants :

- Aménagement vélo des voiries communales ;
- Futur permis unique des 3 foncières ;
- Plan E-Lumin ;
- Et récemment un groupe relatif à la sécurité (mobilité).

La CCATM continue de se pencher sur une chartre sur l'éclairage privé.

LOGEMENT

La coordination du service logement a été confiée, depuis avril 2021, au service juridique. Les actions sont de deux types :

1. Actions nécessitant un traitement urgent

La coordination au logement assure le suivi des demandes de permis de location, le suivi des dossiers insalubrité.

2. Réflexion de fond

- La coordination au logement pilote le groupe de travail « Habitat solidaire ». Un représentant de l'urbanisme, du service population, de la police, du CPAS et un membre du Collège composent ce groupe de travail.

Le but est de proposer un autre modèle d'habitat en tenant compte de particularités mais d'inscrire ces nouvelles façons d'habiter dans un cadre référentiel.

- Réflexion sur le suivi des logements inoccupés.

SITUATION BUDGETAIRE ET FINANCIÈRE

Les services financiers de la Commune de Chaumont-Gistoux sont responsables de l'élaboration et du suivi des différents documents budgétaires et comptables indispensables à la réalisation des projets défendus par les autorités communales. En tant que service de support, l'objectif est de fournir un support logistique à l'activité des services communaux, et de procéder au recouvrement des moyens financiers nécessaires à la commune pour accomplir ses missions de service public. Le service a également une fonction de contrôle de légalité des dépenses.

Outre le Directeur financier commun qui supervise ces activités pour la Commune et le CPAS, les services financiers communaux sont constitués de 4 personnes, en charge de la gestion comptable, des investissements, du recouvrement et de la fiscalité. Des liens étroits sont également entretenus avec le pôle AJE pour le suivi de la facturation et du recouvrement des frais scolaires et extrascolaires.

Classiquement, l'année s'ouvrit par le vote du budget 2022 par le Conseil communal en sa séance de décembre 2021 et son approbation par l'autorité de tutelle. Ce budget présentait, au service ordinaire (qui rassemble *grosso modo* l'ensemble des dépenses courantes de personnel, de fonctionnement, de remboursement de la dette et de transfert), un boni à l'exercice propre de 123.012,83 € et un résultat global positif de 672.054,92 €. Au service extraordinaire, il était prévu des investissements pour un montant total de 5.356.102,21 €.

Ce budget sera modifié en deux occasions, lors des séances du Conseil communal de mai et octobre 2022. Les modifications ont évidemment été motivées par l'impact des crises migratoires et énergétiques survenues en cours d'année. Malgré l'augmentation des dépenses de personnel et énergétiques, l'équilibre budgétaire a pu être maintenu.

Par ailleurs, le 30 mai 2022, le vote des comptes de l'exercice 2021 est intervenu. Le compte budgétaire se solde par un boni à l'exercice propre de 108.781,74 €. Ce compte a été l'occasion de constituer des réserves et provisions, qui seront bien nécessaires pour assurer la viabilité des finances communales au regard des crises en cours.



Agence Locale pour l'Emploi (ALE)

RAPPORT ANNUEL des activités du 1/10/2021 au 30/09/2022

Notre mission principale consiste à mettre en relation des prestataires de services (demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RIS) avec des utilisateurs (particuliers, Asbl, administrations, écoles ainsi que le secteur agricole et horticole) désireux de faire effectuer des petits travaux en veillant toujours à ne pas nous substituer à un entrepreneur privé.

L'ALE a un rôle important d'information pour les personnes qui ont perdu leur travail et doivent s'inscrire comme demandeur d'emploi. Nous réalisons plusieurs tâches dont :

- Des entretiens individuels avec les travailleurs potentiels afin de leur expliquer le rôle de l'ALE et d'examiner les activités ALE susceptibles d'être réalisées.
- Mettre en avant les avantages pour les travailleurs ALE lors des entretiens individuels à savoir :
 - Un revenu complémentaire (au montant de l'allocation de chômage complète ou du revenu d'intégration ou d'une aide sociale financière) de 4,10 € par heure de travail exonéré d'impôt ;
 - Une assurance contre les accidents de travail (couverture sur le chemin et le lieu du travail) et une assurance responsabilité civile (couvrant le dommage involontaire causé à des tiers y compris l'utilisateur et ses biens) ;
 - Une flexibilité dans l'organisation des horaires de travail ;
 - La possibilité de travailler près de son domicile ;
 - L'aide à la réinsertion dans le circuit régulier du travail
 - L'accès à un éventail de formations pour les personnes inscrites en ALE sur base volontaire

D'autre part, l'Agence Locale pour L'Emploi de Chaumont-Gistoux propose des emplois de proximité qui permettent :

- à des chômeurs de longue durée et des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale ou de l'aide sociale équivalente de se réinsérer socio professionnellement.
- à des utilisateurs (particuliers, associations non commerciales, établissements d'enseignement ou encore des utilisateurs du secteur de l'horticulture ou de l'agriculture) de bénéficier des services non rencontrés par les circuits réguliers du travail.

L'ALE en CHIFFRES

Nous avons constaté une diminution lors de l'année 2020 suite au COVID. Toutefois, nous pouvons voir que les prestataires actifs ont augmenté en 2021 et se maintiennent en 2022.

ANNEE	Nbre de prestataires actifs au 30/09
2020	6
2021	12
2022	11

Le nombre de chômeurs complets indemnisés diminue depuis 2015 étant donné que le contrôle des chômeurs a été renforcé et les personnes ne pouvant pas prouver deux ans de travail temps plein ont été radiées. La législation concernant les allocations de chômage sur base des études a également été modifiée et limitée dans le temps à deux ou trois ans selon les cas. Certains bénéficiaires ont été radiés, d'autres, grâce à une recherche plus active, ont trouvé du travail.

Le nombre de demandeur d'emploi complet indemnisés dans la commune tend à se maintenir depuis l'année dernière. L'augmentation du nombre de chômeurs éligible en ALE a augmenté car les conditions d'éligibilité aux étaient élargies.

	UTILISATEURS en ordre d'inscription*	CHOMEURS éligible en ALE**	CCI fin 2ème Trimestre** *
10/2016 – 10/2017	31	234	522
10/2017 – 10/2018	32	218	527
10/2018 – 09/2019	22	225	495
10/2019 – 10/2020	19	229	532
10/2020 – 10/2021	23	221	463
10/2021 – 10/2022	25	459	485

* = nombre d'utilisateurs (de clients) de l'Ale en ordre d'inscription

** = nombre de chômeurs de la commune éligible aux conditions d'inscription à l'Ale et susceptibles d'y travailler

*** = nombre de chômeurs complets indemnisés dans la commune

(Source : site du Forem - statistiques annuelles)

Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés selon les communes

Nous pouvons constater qu'actuellement, la tendance se maintient dans le nombre de demandeur d'emploi pour toutes les communes du Brabant Wallon.

Commune	2020	2021	2022
Arr. Nivelles	18.337	17.010	17.415
Prov. Brabant Wallon	18.337	17.010	17.415
Beauvechain	286	241	244
Braine-l'Alleud	1743	1662	1651
Braine-le-Château	454	459	442
Chaumont-Gistoux	532	463	485
Court-Saint-Etienne	504	456	477
Genappe	683	614	621
Grez-Doiceau	530	498	476
Incourt	220	211	216
Ittre	274	255	247
Jodoigne	708	639	642
Mont-Saint-Guibert	329	304	330
Nivelles	1486	1433	1460

Perwez	376	335	327
Rixensart	1000	913	921
Tubize	1302	1287	1342
Villers-La-Ville	467	435	447
Waterloo	1250	1116	1206
Wavre	1707	1584	1628
Chastre	337	310	320
Helecine	152	152	148
Lasne	548	487	503
Orp-Jauche	364	314	324
Ottignies-Louvain-La-Neuve	1767	1606	1679
Ramillies	250	236	240
Rebecq	496	474	486
Walhain	284	250	273

Chiffres tirés des statistiques du site du FOREM – Statistique locale de la demande de l'emploi

Initiatives locales du 10/2021 au 10/2022

- **Collaboration avec la cellule insertion professionnelle du CPAS**

Dans le but de créer une cohésion dans le travail de remise à l'emploi à Chaumont-Gistoux, l'ALE collabore avec l'agent d'insertion du CPAS. Nous collaborons afin de permettre aux personnes isolées, très loin de l'emploi de recréer un lien social, sortir de chez elles, reprendre confiance en elles afin de pouvoir, ensuite, se relancer dans la recherche d'emploi. Dans les courant de l'année 2021-2022, nous avons inscrits trois personnes bénéficiaires du RIS.

De plus la collaboration avec les autres acteurs du pôle social s'est renforcée depuis le déménagement des bureaux de l'ALE au pôle social.

- **Collaboration avec l'administration communale**

Six prestataires ALE font de l'accueil extra-scolaire. Deux prestataires ALE ont suivi la formation accueil temps libre en ce début d'année 2022. Et quatre autres prestataires ALE suivront cette formation début d'année 2023. C'est une formation de 100h avec l'octroi d'un certificat accueil temps libre. Formation obligatoire par l'ONE.

- **Prise en charge de formations individuelles ou de groupe en 2021 - 2022**

Fin 2021, l'ALE n'a pas organisé de formation car la situation sanitaire ne le permettait toujours pas.

Toutefois, en 2022, nous avons deux prestataires qui ont suivi la formation accueil temps libre à Wavre pendant 3 mois.

Et nous avons réalisé un partenariat avec la MIRE BW ainsi que d'autres ALE : l'ALE de Beauvechain, l'ALE de Walhain, l'ALE d'Incourt et l'ALE de Jodoigne, pour la mise en place

de 3 modules à destination des demandeurs d'emploi. Ces 3 modules ont été réalisés pour un parcours vers l'emploi :

- Trois journées afin de se situer dans son parcours pour l'emploi
- Deux journées pour un bilan de compétence
- Une journée pour les CV et la recherche d'emploi

- **Pérennisation des nouvelles conditions d'éligibilité en ALE**

Le FOREM a élargi les conditions d'éligibilité des demandeurs d'emploi pour pouvoir s'inscrire en ALE. En effet, depuis décembre 2020, il suffit d'être inscrit comme demandeur d'emploi et de bénéficier d'un jour d'allocation de chômage pour pouvoir s'inscrire en ALE. Les autres conditions restent d'application mais cette nouvelle possibilité a élargi le champ des recherches pour satisfaire les demandes venant des utilisateurs.

En conclusion

L'Ale, en raison de sa position de proximité, de ses partenariats, son expérience et ses fonctions est amenée à rencontrer toutes les couches socio-économiques de la population de la commune et leur apporte ses services et informations.

L'Ale de Chaumont-Gistoux peut être considérée, à juste titre, comme un partenaire non négligeable dans les services offerts à la population de la commune et fonctionne comme un véritable bureau de l'emploi.

Horaires de l'Ale : Mardi et jeudi de 9h à 12h sur rdv

Responsable : Anastasiase Roulent
Téléphone 010/68.72.71 ou 0496/91.28.56
Mail : ale.chaumont.gistoux@gmail.com

PÔLE AJE

Rapport annuel du pôle AJE **Services Accueil Temps Libre, Jeunesse et Enseignement**

Note informative préalable : création du **pôle AJE** en octobre 2021 avec emménagement au **Cott'AJE** en février 2022

Le pôle Accueil Temps libre, Jeunesse et Enseignement

En octobre 2021, la volonté du Collège communal – pour intensifier les synergies et faciliter le travail des équipes tant administratives que de terrain (plus de 60 personnes) - a été de fusionner les services ATL, Jeunesse et Enseignement, tous dédiés aux enfants et aux jeunes de nos écoles et de notre commune, au sein du pôle AJE et dans un même espace de travail... situé au Cott'AJE près de l'étang d'Inchebroux.



Le service d'Accueil Temps Libre

Un service d'accueil extrascolaire est organisé au sein de chaque école communale entre 7h et 19h. Les enfants y sont accueillis par une équipe de professionnels qualifiés, motivés et qui proposent un accompagnement répondant aux normes de qualité telles que définies par l'ONE pour ce secteur. Cette équipe est représentée par 36 accueillant(e)s employé(e)s par la commune pour l'organisation de ce service.

L'ensemble des accueillant(e)s est inscrit dans un processus de formation. Outre une formation de base de 100h, les accueillant(e)s suivent également des formations continues (50h/3 ans) et sont formés à la « sensibilisation aux premiers soins des enfants âgés de 3-12 ans + réanimation pédiatrique ».

Lors de l'année scolaire 2021-2022, une partie de l'équipe a pu participer à cette formation sur 2 journées donnée par la Croix-Rouge.

En dehors de ces moments-clés et souhaitant offrir un accueil de qualité à tous les enfants fréquentant l'extrascolaire, nous poursuivons avec toutes les équipes d'accueillant(e)s les objectifs et les projets en place dans les écoles :

- les goûters ATL (faits maison par nos équipes chaque jeudi et vendredi),
- la programmation d'activités en tous genres (balade, activités culinaires, créatives, sportives, histoires & contes...).

La commune favorise également les partenariats avec des opérateurs privés proposant des activités extrascolaires : soit en mettant à disposition des locaux au sein des écoles, soit en mettant à disposition un bus transportant les enfants depuis l'école vers les différentes infrastructures sportives.

Ces deux initiatives communales sont réalisées dans l'optique de permettre à un maximum d'enfants de participer à des activités socio-culturelles, sportives et artistiques de leur choix.

Les goûters ATL

A raison de 4 fois par semaine, le service ATL propose aux enfants qui restent à l'accueil extrascolaire un goûter sain et équilibré composé d'un féculent, d'un fruit ou légume de saison et d'un produit laitier. Les propositions de menus suivent les recommandations de l'ONE en la matière et sont co-construits avec les enfants et les équipes accueillantes.

A noter que les goûters sont faits maison par les accueillant(e)s tous les jeudis et vendredis. Une équipe dédiée a été mise en place. Celle-ci se réunit tous les jeudis de 9h00 à 11h00 au sein de la cuisine du Cott 'AJE.

C'est également un temps de rencontre inter-école, hors école, entre différents accueillant(e)s. Motivation au top de l'équipe autour de ce projet apprécié tant par les enfants que leurs parents.



Quelques réalisations : energy balls, galettes, soupe, cake sucré/salé, cookies, biscuits, crêpes, muffins aux légumes, banana bread, crème vanille, riz au lait, etc.

Nouveauté 2022 - la newsletter de l'accueil



Suite à l'état des lieux de l'ATL réalisé sur notre commune en 2021, suite aux retours des accueillant(e)s, à la demande des parents lors des conseils de participation, le service ATL a mis en place une newsletter trimestrielle.

Le format est simple : il s'agit d'un PDF recto/verso incluant les grandes lignes des temps d'accueil de chaque école durant le trimestre écoulé.

Grâce à la participation active des équipes de terrain et aux nombreuses photos partagées pour illustrer ces instants magiques et précieux, une newsletter est envoyée aux parents de chacune des écoles.

Le Carnet de l'ATL



Au mois de juin, le carnet de l'ATL (accueil des enfants durant leur temps libre) a été mis à jour et est publié sur le site de la commune et via Facebook.

Ce carnet reprend tous les renseignements pratiques concernant les nombreuses activités existantes sur le territoire communal en dehors des heures scolaires.

Les clubs et les opérateurs intéressés ont également eu l'occasion de diffuser leurs annonces (stages, cours hebdomadaires, événements...) à toutes les familles des enfants scolarisés dans les 5 écoles communales, notamment via la plateforme APschool ; et ce dès le 30 juin.

Ceci permet aux enfants et aux parents de préparer à l'avance leur « rentrée ATL ».

Le programme CLE

Cette année, le Service ATL a travaillé sur la réalisation de son tout nouveau programme CLE. L'offre d'accueil est présentée dans un programme CLE (**c**oordination **l**ocale pour l'**e**nfance), envisagé comme un programme d'accueil de l'enfance coordonné et concerté entre les parties concernées et appliqué sur un territoire déterminé.

La concertation des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil, et favorise la mise en commun de moyens et l'établissement de synergies visant une plus grande efficacité. Le programme CLE a une durée de vie de 5 ans.

Sa mise en œuvre relève de la responsabilité de la commune et de la CCA (**c**ommission **c**onsultative de l'**a**ccueil), avec le soutien du coordinateur ATL.

Pour les aider dans cette tâche, la modification du décret ATL de 2008 fournit deux outils opérationnels et concrets : le plan d'actions et le rapport d'activités.

Destinés aux coordinateurs ATL et aux membres de la CCA, ils ont été imaginés pour renforcer l'articulation entre eux et l'implication de la CCA dans le travail quotidien de sa mise en œuvre. La finalité de ces deux outils est de rassembler tous les acteurs autour d'objectifs clairs et fixés collectivement, ainsi que d'encourager la participation de tous aux actions définies préalablement pour atteindre ces objectifs.

La proposition du programme CLE dans sa version 2022-2026, accompagnée des pièces relatives à son élaboration, a été envoyée à l'ONE le 31 décembre 2021.



L'organisation des plaines de vacances

Des plaines de vacances sont organisées en juillet, août et pendant les 2 semaines de vacances de printemps. Ces plaines sont ouvertes aux enfants âgés entr2,5 ans et 12 ans. Par ailleurs, des « petites plaines » réservées aux enfants âgés entre 2,5 ans et 8 ans sont organisées également pendant les congés d'automne et de carnaval.

Lors des plaines, nous proposons un accueil dès 7h30 et jusque que 18h00.

- Les plaines d'automne ont accueilli 42 enfants en octobre 2021
- Les plaines de vacances de carnaval ont accueilli 52 enfants
- Les plaines de vacances de printemps ont accueilli 125 enfants sur les deux semaines (647 présences)
- Enfin, les plaines de vacances d'été ont toujours rencontré un vif succès. Cette année 2022 n'échappe pas à la règle, 325 enfants de 2,5 ans à 12 ans (2823 présences) ont été accueillis dans l'école de Gistoux.

L'infrastructure est adaptée aux activités et l'encadrement de qualité est conforme aux normes et attentes de l'ONE.

Nous accordons une attention particulière à l'accompagnement de nos jeunes animateurs. En effet, un responsable et deux coordinateurs de plaine recrutent, encadrent et accompagnent les animateurs plaines lors des journées d'accueil.

Pour donner suite aux recommandations de l'ONE émises en 2021 :

1. Nous organisons désormais tous les vendredis un temps de débriefing avec tous les animateurs de la semaine afin de partager ce qui a bien fonctionné et identifier les axes éventuels d'amélioration.

2. Nous avons également mis en place « un coin doux » pour chacune des sections afin que les enfants puissent se reposer s'ils le souhaitent.

Cette année a marqué le retour en force du stage ados destiné aux 13-16 ans.

Le service jeunesse a organisé 4 semaines de stage :

- 1 pendant les congés de printemps
- 2 lors des congés d'été
- 1 pendant les congés d'automne

Ce qui a permis à 68 jeunes de profiter d'un large panel d'activités, de découvrir et de tester de nouvelles expériences. Des ponts avec le service jeunesse ont été créés pendant ces semaines. Ces jeunes participent de plus en plus aux événements proposés par le service. Cela leur permet notamment d'élargir leur cercle d'amis et de trouver un nouvel espace d'échange et d'activités.

L'Ecole des devoirs (EDD)

L'école des devoirs communale « La bulle de savants » accompagne les enfants dans la réalisation de leurs travaux scolaires. L'accès à l'école est ouvert à tous mais une attention particulière est accordée aux enfants rencontrant des difficultés scolaires, familiales, relationnelles ou financières. Cette année, l'école des devoirs a accueilli hebdomadairement 30 enfants encadrés par une équipe de 7 bénévoles.



Les séances de l'EDD sont organisées à raison de 3 sessions hebdomadaires chaque lundi, mardi et jeudi de 15h30 à 17h45.

La séance est divisée en 3 temps :

1. Le temps de l'accueil et du goûter
2. Le temps du soutien scolaire et des devoirs
3. Le temps du projet pédagogique autour de notre thématique annuelle et des activités créatives, des animations et des jeux connexes

Le service jeunesse

Le service Jeunesse de la commune de Chaumont-Gistoux, c'est la possibilité de participer à des activités socio-culturelles de qualité et de prendre part à des actions collectives solidaires et enrichissantes.

Dans les locaux du Cott'AJE, le sous-sol a notamment été repensé et réaménagé comme lieu d'échange, d'écoute, d'information et de découverte... Un espace soucieux de valoriser et faire grandir les projets des jeunes. C'est ainsi que l'on retrouve un coin salon, une table de ping-pong, un billard, un jeu de fléchettes, une zone multimédia avec PC et tablettes et un coin ludothèque. Tout ceci a été co-construit avec et pour les jeunes. Merci à eux pour leur belle énergie !

Le service jeunesse va également à la rencontre des jeunes avec la mise en place de nouveaux lieux de permanences. Les animateurs du service se déplacent en différents endroits pour être au plus proche des jeunes.

Les mardis :

- A la salle de Gym de Gistoux avec **les mardis du sport de 17h00 à 19h00**. Durant 2 heures, les jeunes s'essayent au mini foot, basket, musculation, jogging, etc. Chaque mardi est différent en fonction des envies et des intervenants.

Les mercredis :

- Au Cott'AJE, rue Inchebroux n°8 à Gistoux **de 14h00 à 19h00**. Dès 14h00, le service jeunesse est ouvert : accès PC et internet, jeux de société, billard, fléchettes, coin-papote... les animateurs sont également présents au point-relais *infor jeune* qui propose un large éventail de documentations sur des thèmes variés qui les touchent particulièrement : mobilité, formation, vie affective et sexuelle, orientation scolaire, emploi, job d'étudiant, ... Cette bibliothèque se veut être un réel soutien pour les jeunes

Les jeudis inter-village : chaque semaine les animateurs se déplacent

- Au skate-park du **Ronvau**
- À Corroy
- À Longueville
- À Dion, quartier du Bonly

Différents partenariats mis en place

▪ **L'AMO La Chaloupe :**

Le service jeunesse collabore avec différents partenaires tels que l'AMO La Chaloupe d'Ottignies. Pour le projet *Délibère-Toi ! Délibère-Toi*, c'est un projet positif et participatif qui donne la possibilité aux jeunes âgés de 12 à 21 ans de s'engager, de découvrir, de se former au travers de stages entièrement gratuits, partout en Brabant wallon.

Lors des jours blancs de la fin d'année scolaire, les formations suivantes ont été proposées : BEPS, babysitting, initiation au skate et au graff', également du codage avec l'EPN (espace public numérique). Ce n'est pas moins de 48 jeunes qui ont participé aux différentes activités proposées.

▪ **En collaboration avec le CPAS :**

Les animateurs du service jeunesse ont pris part aux projets printemps et été solidaires. Durant trois semaines, 17 jeunes étudiants ont participé et découvert une première expérience de travail. L'objectif d'un tel projet est de promouvoir la solidarité des jeunes à l'égard des citoyens par la réalisation de travaux d'utilité publique : création de bancs et tables en palettes, d'une boîte à livre, travaux de peinture dans les bâtiments communaux, nettoyage des rivières avec la participation active du service environnement de l'administration communale, etc.

Cette collaboration se concrétise également lors de la journée de la diversité à destination des élèves de 4^{ème} primaire des 5 écoles de la commune.

Les objectifs de cette journée sont notamment :

- de sensibiliser les élèves au fait que tous les enfants dans le monde ne vivent pas dans les mêmes conditions
- d'attirer leur attention sur l'injustice de certaines situations et sur les combats qui ont été menés contre celles-ci
- de les amener à la rencontre de l'autre, au travers des différents ateliers

Lors de cette journée riche de découvertes et d'apprentissages, les enfants ont eu la chance de rencontrer des représentants du Conseil Consultatif Communal de la Personne Handicapée (CCCPH), du CPAS, de la Ligue braille, de l'UNICEF, de l'asbl Terra Mater et de Sour'Dimension.

- **Avec le service enseignement :**

Le service jeunesse est devenu partenaire de la journée sportive organisée par le service enseignement à destination des élèves de 6^{ème} primaire des 5 écoles. Tout au long de la journée, les différents groupes d'enfants se sont essayés aux joies la glisse sur les rampes du skate-park du Ronvau.

- **Avec la RCA et l'asbl Omnisport**

Le service jeunesse a tout naturellement répondu présent à l'appel de l'asbl Omnisport afin de participer activement à la fête du sport organisée, dans notre commune, chaque année, le 2^{ème} samedi de septembre.

Lors de cette journée, petits et grands, débutants ou confirmés ont pu rider grâce aux conseils avisés de notre animateur jeunesse.

Le service jeunesse, c'est aussi la création d'événements dédiés aux jeunes :



Dans le cadre de l'opération Place aux Jeunes initiée par la Province du Brabant wallon et avec le soutien de la commune,

- Tout en respectant les mesures sanitaires de l'époque, et malgré une pluie diluvienne, le service jeunesse a maintenu l'organisation – avec le soutien du service culture – **des Légendes d'Automne**. Cette balade aux flambeaux à la découverte d'artistes de rue, de conteurs, de musiciens et de chanteurs a attiré une centaines de personnes.
- Un premier **Ride and graff' Day** a vu le jour avec pas moins de 250 participants. Une journée entière dédiée à la glisse (skate - trottinette - VTT) et au street art. Initiations, conseils et concours avec des grands noms du milieu comme MaxXtrême, Spray-Art Belgium et DJ Sonar. Aussi, différents partenaires ont parrainé et/ou participé à l'événement : Inko SneakerStore Tchoupy ice cream et Gus Skateshop. A noter en guest, Philippe Cantenot, avec sa démonstration de BMX



- Grand succès également pour les **Fun Games** - événement co-organisé au quartier du Bonly avec la coordination ATL - le dernier week-end avant la rentrée scolaire. Cette journée sur le thème des parcours et autres jeux géants gonflables dédiée aux jeunes a conquis quelques 620 personnes.



Le service jeunesse a été invité par l'association des parents de l'école de Corroy. Un banc de l'amitié 100% récup' a été confectionné avec les enfants lors de la journée dédiée à l'upcycling qui s'est déroulée à l'école de Corroy.

Avec le Planning familial de Wavre & le judo club & DA de Chaumont-Gistoux.

La journée Un gars/Une Fille fut un réel succès.

Au programme : jeux et débats sur la vie affective animé par le planning familial (cellule EVRAS), atelier culinaire et initiation au self-défense avec notre partenaire, le Judo club & DA de Chaumont-Gistoux.

Fin juin, dans les 5 écoles de la commune, le service jeunesse est allé à la rencontre des élèves de 6^{ème} primaire afin de faire une présentation du service, des animateurs et des activités qu'ils proposent, le tout sous la forme d'un escape game sur-mesure. Cette initiative sera programmée chaque fin d'année scolaire.



Le service jeunesse s'inscrit également dans l'appel à projets *Ça bouge dans notre commune* qui est un projet d'accompagnement pour la conduite d'une réflexion sur les politiques de jeunesse mises en place à l'échelle communale. Celui-ci est porté par le C.R.E.C.C.I.D.E. asbl (*Carrefour Régional et Communautaire de Citoyenneté et de Démocratie*). Le présent appel à projets vise à soutenir des initiatives locales qui mettent en œuvre un processus de concertation entre les responsables communaux et les acteurs locaux de la jeunesse et/ou les jeunes.

2 axes permettent de soutenir les pouvoirs locaux dans leur démarche :

- un soutien à l'organisation de la concertation, aboutissant à un projet de politiques locales de jeunesse

- et le financement d'un projet constitutif de cette politique

Le premier axe propose aux communes de solliciter le creccide pour être accompagné, outillé et formé et ainsi mener à bien cette concertation. Un outil pédagogique est également mis à notre disposition.

Le second axe s'adresse aux communes ayant fait aboutir la première phase, en leur permettant d'introduire une demande de subvention pour concrétiser un projet constitutif de la politique négociée dans l'axe 1. Nous espérons y parvenir durant le 1^{er} trimestre 2023.

Depuis le mois de février 2022, la Commune de Chaumont-Gistoux est membre de la Plateforme pour le Service Citoyen. Cela signifie qu'elle s'est engagée à parrainer ce projet auprès du secteur associatif et à le promouvoir auprès des 18-25 ans.

Qu'est-ce que le Service Citoyen ?



Le Service Citoyen propose aux jeunes de s'engager durant six mois dans un projet utile à la collectivité dans différents secteurs : l'environnement, l'aide aux personnes, l'accès à la culture ou à l'éducation, l'éducation par le sport, les médias, etc. Il offre l'occasion de suivre des formations (brevet des premiers soins de la Croix Rouge, éco-consommation, éducation à la citoyenneté, rencontres politiques, visites d'institutions...) et de réaliser une mission au sein

d'organisations partenaires.

Le Service Citoyen s'adresse à tous les jeunes âgés de 18 à 25 ans sans exception. Il ne faut pas de diplôme, de formations ou d'expériences particulières. Chaque année, plusieurs promotions débutent à quelques mois d'intervalle. Chacune est composée de 25 jeunes d'origines sociales et culturelles différentes qui s'engagent dans une mission de leur choix au service de la société, pour le bien commun.

Le service enseignement

Le service enseignement a pour mission de maintenir la qualité de notre enseignement (projets pédagogiques diversifiés au sein de nos 5 écoles communales) tout en veillant à continuer à s'inscrire dans un contexte de rigueur budgétaire. Il est le service des ressources humaines pour le personnel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1. L'enseignement en quelques chiffres

1.1. Les élèves : populations scolaires au 30 septembre 2022

1.1.1. En maternelles

	Nombre d'élèves au 30/09/2021	Nombre d'élèves au 30/09/2022
Bonlez	72	64
Chaumont	81	77
Corroy	105	97
Dion	74	70
Gistoux	75	79
TOTAL	407	387

1.1.2. En primaires

	Nombre d'élèves au 30/09/2021	Nombre d'élèves au 30/09/2022
Bonlez	121	129
Chaumont	131	128
Corroy	195	206
Dion	162	158
Gistoux	136	134
TOTAL	745	755

Au 30 septembre 2022, les écoles communales de Chaumont-Gistoux comptent au total 1.142 **élèves** (pour 11.843 habitants au 30.09.2022).

1.2. Les classes

Ecoles	Nombre de classes	Emplois
Bonlez		
Maternelles	4	3,5
Primaires	6	6
Chaumont		
Maternelles	4 = 3 FR + 1 NDLS	4
Primaires	6 NDLS	6
Corroy		
Maternelles	5	5
Primaires	9	9
Dion		
Maternelles	3	3,5
Primaires	8	8
Gistoux		
Maternelles	4	4
Primaires	6	6

1.3. Les emplois

1.3.1. Les emplois subventionnés par la FWB

+/- 116 (instituteurs/institutrices maternel(le)s et primaires, maîtres de cours spéciaux, puéricultrices et agents PART-APE) financés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Suivi des dossiers administratifs assuré par le service.

Sur la période écoulée, 13 recrutements d'enseignants pour des postes ouverts ont été effectués en partie avec les directions d'école. Pour les remplacements de courtes durées, de nombreux contacts ont été pris.

Au fil de l'année, des augmentations de cadres ont eu lieu au sein des différentes écoles répartis comme suit au cours de l'année :

Ecoles	Novembre 21	Janvier 22	Mars 22	Mai 22
Bonlez				
Chaumont	0,5			0,5
Corroy		0,5	0,5	
Dion		0,5		
Gistoux		0,5		

1.3.2. Les emplois financés par le Pouvoir Organisateur

1.3.2.1. Les emplois à orientation pédagogique

- 1 logopède
- 1 professeur de musique

- 1 bibliothécaire
- 1 heure de néerlandais/semaine dans les classes de 3e maternelle à Bonlez, Chaumont et Gistoux
- 1 heure de néerlandais/semaine dans les classes de 1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} primaire au sein des 5 écoles

1.3.2.2. Les emplois administratifs

- 4 secrétaires comme aides aux directions dans chaque école (2,7 ETP) – dont 1 recrutement sur la période écoulée (longue absence).

1.3.3. Les partenariats complémentaires

- Logopèdes : poursuite du travail de collaboration avec le groupe des logopèdes : 3 rencontres de suivi et travail d'uniformisation des pratiques (testing en M2/M3) entre les écoles.
- Langue néerlandais : poursuite du travail de collaboration avec ITC : rencontre avec la nouvelle coordinatrice et retours sur le fonctionnement,
- Pro Vélo : formation de 7 classes de P5 au brevet du cycliste (1 classe à Bonlez, Chaumont et Gistoux, 2 classes à Corroy et à Dion).
- PMS : remise à plat des attendus des partenaires (direction, enseignants, agent du PMS) pour baliser et construire un travail collaboratif efficient – réunions de travail avec conseil d'administration et PO, avec l'ensemble des directions (écoles et PMS) et les équipes de terrain (enseignants et agents PMS)
- Et d'autres partenariats : transports des élèves, classes de dépaysements, animations au sein des écoles, ...

2. Les grands axes de l'année 2022

2.1. Regroupement au sein du Cott'AJE

Déménagement des bureaux au sein du Cott'AJE et mise en place de la collaboration avec l'ATL et la Jeunesse.

Ce rapprochement permet notamment une collaboration directe et un soutien lors de problématiques partagées (cocréation de fiche de réflexion pour les enfants, alcoolémie de parents d'élève, harcèlement, comportements difficiles d'enfants, problématique au sein des équipes).

2.2. Soutien aux directions

Maintien des liens de collaboration entre Pouvoir Organisateur, service enseignement, directrices et enseignants.

Attention particulière pour maintenir la collaboration avec les autres services communaux intervenants au sein des établissements scolaires (Fées – ATL – Travaux) afin que les décisions prises soient les plus adaptées pour chacun des services.

1. Réunions régulières entre P.O. et directions :

1. 12 réunions regroupant les 5 directions
Collaboration avec l'ATL dans la préparation des points
Invitation de personne ressource (informatique, budget, travaux)
2. 15 rencontres individuelles avec chacune des directions (2 rencontres par directions) traitant de sujets spécifiques à un établissement

2. Suivi des contrats d'objectifs : recherche de formation, de renseignements pour les différents objectifs.
3. Soutien quotidien face aux divers problématiques : remplacement d'enseignants, recrutement, gestion d'équipe, interpellation de parents, pistes et soutien pour élèves en difficulté, suivi de dossier Cohezio.
4. Réflexion et préparation à la réforme sur les pôles territoriaux.

2.3. Suivi du parcours professionnel des enseignants

- Recrutement : appel à candidatures (via Facebook de la commune, LinkedIn) sélection et rendez-vous (finalisation avec les directions)
- Suivi administratif des dossiers des enseignants – travail d'informatisation des dossiers, recherche de solutions individuelles du type congés thématiques ou aménagements de fin de carrière.
- Soutien des directions pour la mise en place d'entretien de développement professionnel pour les enseignants avec l'outil créé précédemment. Suivi attentif des nouveaux membres du personnel. Chaque direction a rencontré tous les membres de son équipe pour soutenir le développement et la mise en projet.
- Suivi des évaluations des enseignants temporaires et temporaires prioritaires pour le bon déroulement de l'accès à la priorité et des nominations.
- Accompagnement d'enseignants (en collaboration avec les directions)
- Clarification des attendus et description de fonction pour la prof de musique

2.4. Organisation de projets dans les écoles

- Organisation de la journée sportive pour les élèves de 6^e primaire
- Activités Provélo dans les 5 écoles
- Donnerie scolaire – 3^{ème} édition en collaboration avec le CPAS

2.5. Axe pédagogique

Nous travaillons au soutien de l'application des projets pédagogiques, à la mise en place des actions du contrat d'objectifs et au maintien d'un bon climat scolaire (prévention du harcèlement, gestion de conflits).

Accompagnement des directions dans l'organisation et l'animation de concertation ou de réunion d'équipe avec des problématiques particulières : choix et décision d'équipe cohérent et porté par tous, difficultés relationnelles au sein d'une équipe, outil de communication non violente.

2.6. Organisation du service au sein de l'administration communale

Rééquilibrage du service au niveau des heures de prestations suite à deux diminutions de temps de travail.

Appropriation e-Atal (programme de gestion des travaux) pour les écoles et le service.

2.7. Création d'une newsletter à l'attention des enseignants

Depuis mai 2022, une newsletter est envoyée à tous les enseignants travaillant au sein des écoles du PO. Il est prévu d'en publier 5 par an.

Il s'agit aussi bien d'informer que de partager le travail accompli au sein des écoles en partenariat avec le service enseignement.



- **Informations administratives** : les dates importantes pour le suivi des dossiers, les explications de démarches administratives particulières
- **Ressources matérielles disponibles** : présenter et expliquer les ressources mise à disposition par le service enseignement au sein des écoles (ex : banque de données pour des lieux de séjours (classes vertes, de sport, etc) – à venir : un répertoire de livres pédagogiques (en collaboration avec la bibliothécaire), etc
- **Ressources humaines** : présentation de partenaires – exemple – les logopèdes avec qui nous travaillons, les asbl avec qui nous collaborons
- **Communication du travail effectué par des groupes d'enseignants** (ex : concertation des enseignants d'éducation physique et psychomotricité, concertation des enseignants de néerlandais).
- **Faire connaître et mettre en valeur** les compétences des enseignants au sein de nos écoles, créer des ponts et des solidarités entre écoles

SPORTS

**ASBL OMNISPORTS-
RÉGIE COMMUNALE
AUTONOME DE
CHAUMONT-GISTOUX**

Régie Communale Autonome (RCA)

La politique sportive communale est définie par le Collège. Ses axes se trouvent consignés dans la Déclaration de politique communale, sa mise en œuvre concrète dans le Plan stratégique transversal.

A Chaumont-Gistoux, sur le terrain, les acteurs qui assument les compétences publiques en matière sportive, outre l'Echevin en charge des Sports en collégialité, sont l'Asbl Omnisports Chaumont-Gistoux (mentionnée « l'Asbl » dans ce rapport) et la Régie Communale Autonome de Chaumont-Gistoux (mentionnée « la Régie » dans ce rapport). Indirectement, notamment comme soutien financier à ces deux institutions, l'Administration communale (mentionnée « l'AC » dans ce rapport), est également partie intervenante en la matière.

Les organes de « la Régie » sont composés de la manière suivante :

La composition du Conseil d'administration de la Régie est identique depuis le 25 mars 2019 : il est composé de 7 administrateurs.

Sur la période concernée par le présent rapport, le Conseil d'administration s'est régulièrement réuni en présentiel ou en virtuel.

En tant que Centre Sportif Local Intégré, la RCA est tenue d'organiser un Conseil des utilisateurs qui se veut lien les utilisateurs et les gestionnaires des infrastructures. La Présidente de la RCA et le Président de l'Asbl Omnisports y sont présents.

Les installations à disposition :

La « Régie » a acquis de la Commune un droit de superficie sur le terrain et les bâtiments où est sis le Centre sportif et en est le gestionnaire. C'est la Régie Communale Autonome qui est reconnue comme Centre Sportif Local Intégré et qui exploite les infrastructures suivantes :

- 1 plateau omnisports ;
- 3 terrains de tennis et 1 terrain de Padel ;
- 1 terrain de football en synthétique ;
- 1 terrain de football en gazon naturel ;
- 2 terrains de beach-volley ;
- 1 piste de pétanque ;
- 1 plaine de jeux ;
- des installations nécessaires à la pratique des sports (vestiaires, douches, locaux de rangement, etc.).

Le Centre sportif est accessible aux écoles, clubs et particuliers.

A noter qu'en ce début d'année 2022, une nouvelle Gestionnaire a pris ses fonctions à la Régie. Le recrutement de personnel fixe au sein de la cafétéria reste complexe à ce jour. C'est pourquoi la RCA se tourne vers des alternatives pour renforcer l'équipe : intérim, étudiants,...

Nous avons pu compter sur un appui communal au niveau technique notamment pour l'installation de matériel et pour quelques interventions sur le site. Mais aussi, sur l'appui des services informatique, de la communication et des cellules juridiques et marchés publics.

Le travail administratif se poursuit au niveau des infrastructures. Le permis d'urbanisme pour les 2 terrains de padel couverts a été octroyé par le fonctionnaire délégué en septembre 2022. La construction devrait aboutir dans le courant du 1^{er} semestre 2023. Le projet d'extension continue de progresser grâce notamment à la désignation de son auteur

de projet ; avec lequel la RCA travaille étroitement pour respecter ses délais et déposer un avant-projet auprès d'Infrasports en février 2023.

Concernant les activités et manifestations sportives, le Centre sportif continue - en collaboration avec le service culture - à mettre en avant la convivialité du site et à en faire un point d'accueil essentiel de la commune. Le site a accueilli à nouveau cet été Place aux artistes mais aussi, l'installation d'une borne géolocalisée par la Maison du Tourisme du Brabant Wallon. Les événements des clubs sont toujours récurrents et connaissent de belles réussites. Notamment : le jogging Delhalle, le barbecue du club de football, l'étape du Wallonia Tour avec la rencontre de Tchalou en volley, la rencontre pédagogique du Judo Club. A citer également, l'organisation de marches ADEPS et d'un Trail par la Haute Ecole Vinci, qui apprécie tout particulièrement le cadre du Centre Sportif et de la Commune.

Les clubs ont connu un beau succès sur l'organisation des stages et font face à un succès grandissant en cette nouvelle saison sportive. La Régie accueille de nouvelles activités au sein de ses différentes salles : danse grecque, fit dance, stretching et gymnastique douce. Dans la volonté de diversifier les activités adultes mais aussi de répondre à notre politique de sport pour tous, la Régie a développé cette année une activité de marche nordique. Cette activité rencontre une belle réussite et, en outre, a touché un public essentiellement féminin.

Le Centre Sportif bénéficie d'un nouveau support logistique et administratif grâce à la plateforme Big Captain. Cette digitalisation apporte facilité de gestion au personnel administratif mais aussi à l'ensemble des clubs. Cet outil permettra aussi sous peu aux utilisateurs ponctuels de réserver les infrastructures sportives de façon autonome.

ASBL OMNISPORTS

Le Conseil d'Administration de l'Asbl Omnisports est composé de 7 Administrateurs. L'Asbl se réunit mensuellement, à raison de minimum 10 réunions / an. Le financement de l'Asbl est assuré par une dotation communale et des subsides auprès de la province du Brabant Wallon liés aux différents événements organisés.

L'année 2022 a vu une reprise complète des activités sportives et la 7^e édition de la fête du sport a pu se tenir le 10 septembre. Plus de 1300 personnes se sont présentées sur le site tout au long de la journée. Lors de cette journée, l'Asbl a remis les Mérites sportifs pour la saison 2021-2022.

Catégorie Bénévole : mise à l'honneur des personnes qui, par leur investissement, aident leur club à un bon fonctionnement.

Messieurs Claude Liroux et Jacques-Aurélien Sergent pour le club de Judo ,
Monsieur Bruno Chrétien pour le Football Club Ronvau et Monsieur Michel Luypaerts pour le Volley Club La Spirout

Catégorie Espoir :

Judo : Mérite attribué pour le Titre Champion de Belgique ENBU (démonstration technique imposée sur musique) - 16 ans : William Sergent, Gabrielle Sergent, Victoria Sergent et Elyne Gilon.

Catégorie sport collectif

En football l'équipe U16 du FC Ronvau qui a terminé 2^e de son championnat.
En volley, l'équipe U17 dames de La Spirout, qui a terminé 2^e de la ligue francophone et grâce à ce résultat a participé à la finale nationale terminant à la 4^e place.

Catégorie Sportif de l'Année

Grégory Carême en Cyclo-Cross.. Il a créé sa propre équipe et se bat au quotidien pour essayer d'intégrer une équipe professionnelle. Il a remporté 2 courses sur route et 3 cyclo-cross. La saison dernière, Grégory a participé notamment à plusieurs courses UCI avec Mathieu van der Poel et Wout van Aert .

La rédaction d'un guide du sport à Chaumont-Gistoux est en phase de finalisation et verra le jour début 2023.

Pierre-Yves Docquier
Président Asbl Omnisports

ENERGIE

Rapport Communal 2021-2022 relatif au service énergie

L'activité du service énergie s'est articulé autour de 4 secteurs : le patrimoine communal, la sensibilisation de la population et du personnel communal et, enfin, le Plan d'Action Energie Climat (PAEDC). Ce dernier découle de l'engagement de la Commune de réduire les émissions de CO₂ de l'ensemble du territoire de 55 % à l'horizon 2030 (par rapport à 2006).

Cette activité a été mise en œuvre par deux agents à mi-temps : un conseiller énergie et un adjoint énergie au PAEDC.

1. Patrimoine communal

- **Approbation le 25/04/2022 de nouveaux projets de rénovation énergétique pour 2023 :**
 - Ecole de Dion pour un montant de travaux et d'honoraires de 887.935 €,
 - Ecole de Chaumont-Barre pour un montant de travaux et d'honoraires de 305.584 €.
- **Nouvelle chaufferie renouvelable bois au bâtiment de Longueville (salle de fêtes et 2 logements sociaux), une 1^{ère} à Chaumont-Gistoux :** Après une année de fonctionnement elle a généré une économie de 38 % par rapport à l'ancienne chaudière au mazout. 20 % de ce gain vient du meilleur rendement de la nouvelle chaufferie, le solde, 18 %, s'explique par le moindre coût du combustible. Le bois, en l'occurrence le pellet, est le vecteur énergétique le moins coûteux malgré la hausse du prix des énergies.
- **Plans en matière d'électromobilité, un set de décisions prises pour un solide bon en avant :**
 - En gestion communale : En décembre 2022 seront mises à disposition de tout public 2 bornes de recharge électrique (2 x 11 kW) pour voitures électriques au parking jouxtant l'église de Gistoux. Ce projet est rendu possible grâce à la subvention régional POLLEC 2020,
 - En gestion régionale (Plan EZ Charge) : En accord avec la Commune, la Région déploiera entre 2023 et 2024 un ensemble de 5 bornes de recharge de 22 KW à Corroy-le-Grand, à Dion-le-Val, à Gistoux (une au croisement chaussée de Huy et rue Inchebroux ainsi qu'une au croisement rue Colleau et rue Collebrine) et, enfin, à Longueville.
- **Poursuite du processus de réduction et de modernisation de l'éclairage public (« E-Lumin ») 2020-2029 (en 10 phases) :** La phase 2 a été mise en oeuvre. Elle concerne 312 points lumineux dont 237 suppressions et 75 passages au led. Un courrier nominatif a été envoyé à chaque adresse, voyant un point lumineux disparaître à directe proximité. Suite à la plainte de citoyens, une rencontre s'est tenue le 31 mai 2022 à destination des habitants essentiellement de Bonlez et Dion-le-Val, localisations de la majeure partie des points lumineux concernés. Elle regroupait élus, experts (ORES gestionnaire de l'éclairage public, SPW nature et forêt, Natagora), une représentante de la CCATM et agents communaux en charge de la matière.

Eclairer en permanence ou introduire un éclairage dit « intelligent » présente un certain nombre d'écueils. L'électronique « intelligente » adjointe au luminaire a un coût important, requiert un entretien et a une durée de vie de 8 ans (versus 25 ans pour le luminaire). ORES et les experts indiquent que, à l'horizon 2050, nous ferons face à un

souci majeur d'accès à l'énergie (déjà non négligeable actuellement). Nous vivons une transition énergétique sans précédent de l'énergie fossile, dont nous sommes dépendants à 85 %, vers une énergie renouvelable où l'électricité deviendra la référence. Or, on prévoit maintenant déjà qu'elle ne pourra être produite en quantité suffisante et à un prix abordable. Dans ce contexte, **ORES prévoit qu'il n'y aura plus d'éclairage public en 2050** d'autant qu'il répond à un besoin de *sentiment* de sécurité plus qu'il n'accroît la sécurité réelle. Autant préparer les habitants à cette nouvelle donne.

Plusieurs articles ont été placés dans l'Amalgame et sur le site internet pour informer en amont, pour rappeler les règles du code de la route applicable à tout mobile (piéton, cycliste, cheval, ...) pour voir et être vu ainsi que pour donner les ressources pour s'y retrouver (cartographie de l'éclairage public supprimé et maintenu, réponse circonstanciée aux questions).

Le service énergie a également pris le soin de répondre aux nombreuses interpellations légitimes des habitants qui sont de plus en plus nombreux à accepter le changement malgré la difficulté d'adopter de nouvelles habitudes. La Commune a la volonté de mener cette évolution avec les habitants, à l'aide du dialogue.

- **Le service énergie a été mobilisé pour évaluer l'impact énergie de divers projets**
 - Pré-analyse favorable des possibilités du marché de l'occasion européen en vue de l'achat de 2 camionnettes électriques avec benne basculante pour le service travaux,
 - ...

2. Sensibilisation de la population

La **quatrième édition de l'achat groupé d'énergie** (électricité, gaz, pellets, isolation, panneaux photovoltaïques, ampoules led) a été lancée en partenariat avec Wikipower matérialisée par un courrier toutes-boîtes distribué début septembre, conformément au marché public attribué en 2019 pour 4 ans. Wikipower impose aux fournisseurs une électricité 100 % verte et 100 % produite en Belgique. Un article promeut l'achat groupé dans l'Amalgame d'automne. Une séance de présentation aux habitants s'est tenue à la salle de Longueville le 27/09/2021.

La sensibilisation et l'invitation de la population à participer au Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) est traitée ci-dessous. La sensibilisation importante de la population en matière d'éclairage public décrite ci-dessus est également une opportunité de sensibiliser à l'énergie qui ne manque pas d'être consommé et de faire le lien avec le PAEDC.

3. Sensibilisation du personnel communal

La sensibilisation suivante a été réalisée **au gré des projets traités en commun** :

- le service travaux (voir chaudière pellets et éclairage public ci-dessus),
- les membres du Collège,
- les membres de la Commission énergie : Cette dernière s'est réunie à deux reprises
 - le 14/03/2022 relativement à l'approbation du PAEDC,
 - le 19/09/2021 relativement aux économies d'énergie.
- les collègues directs.



4. Convention des Maires et Plan d'Action en faveur de l'Energie et du Climat (PAEDC)

La Commune a adhéré à la Convention des Maires en mars 2019 et s'était engagé à réduire les émissions de CO₂ du territoire de 40 % d'ici 2030. Elle renouvelle et renforce cet engagement, le 30/08/2021, en approuvant l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050, accompagné d'un objectif intermédiaire de réduction des émissions de CO₂ du territoire de 55 % d'ici 2030 avec une attention à l'adaptation du territoire face à ses vulnérabilités face au changement climatique et à la précarité énergétique.

Le processus du PAEDC ou « *Chaumont-Climat* », subsidié par la Région (POLLEC 2020), vise l'élaboration d'un plan global d'action, la mobilisation d'acteurs du territoire et de citoyens ainsi que la mise en place d'actions. Les réductions des émissions de CO₂ des actions conçues et mises en œuvre par des acteurs autres que le comité de pilotage participent également aux objectifs du PAEDC :

- **Plan global ou Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) approuvé le 28/03/2022** : Il contient un descriptif du contexte socio-économique, l'engagement politique, le set des hypothèses de travail, le bilan des émissions du patrimoine communal et du territoire, les vulnérabilités du territoire au changement climatique, le cadre actuel des actions existantes, le potentiel de développement des énergies renouvelables, la dynamique participative et la co-construction, la transformation culturelle, la vision, les objectifs, les actions (34), les aspects organisationnels, le comité de pilotage, les ressources, l'organigramme.
- **Constitution d'un comité de pilotage du PAEDC et charte de son fonctionnement approuvées le 28/03/2022** :
 - Les missions du comité de pilotage sont la prise de connaissance de l'ensemble du PAEDC, l'élaboration et la proposition aux autorités communales de modalités pratiques de mise en œuvre des actions d'atténuation (réduction des émissions de CO₂) et d'adaptation au changement climatique, l'évaluation du PAEDC en cours et, enfin, la mise en œuvre concrètes d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat.
 - Il est composé de l'équipe POLLEC (agents des principaux services communaux et du CPAS concernés par l'énergie) et des acteurs du territoire (politique, associations, entreprises, citoyens, ...) avec, dans la mesure du possible, une diversité représentée (âge, sexe, villages).
- **Six séances du comité de pilotage ont été tenues** :
 - 1^{ère} séance du 27/10/2021 :
 - Faisant suite à l'atelier de co-crédation des actions énergie climat du 24/06/2021, une première ébauche de structure du tableau synthétique des actions est approuvée. Ce dernier permet de se doter d'objectifs concrets assortis de réductions d'émissions de CO₂.
 - 2^{ème} séance du 15/12/2021 :
 - Présentation du contexte et des contraintes de la subvention POLLEC 2020 et de la Convention des Maires (outil POLLEC régional de suivi des actions au format Excel, élaboration de l'ensemble du PAEDC, reportage régulier des avancées, ...),
 - Affinement du tableau de synthèse des actions,
 - Présentation de l'expérience de Walhain en transition (Twist) en particulier sur l'énergie par Geoffroy Bekkers.
 - 3^{ème} séance du 26/01/2022 :
 - Adoption de l'ensemble du PAEDC dont le tableau synthétique de 34 actions auxquelles sont associés des budgets,

- Le PAEDC a été adopté par le Conseil communal du 28/03/2022 moyennant des réductions du coût de certaines actions recalibrées (travail préparatoire en commission énergie du 14/03/2022).
- 4^{ème} séance du 27/04/2022 :
 - Organisation opérationnelle en vue de la mise en œuvre des actions (constitution de 7 groupes de travail thématiques répartissant les membres du comité de pilotage, mise à disposition d'un disque commun dans le cloud destinés à héberger les outils de travail ainsi que les travaux),
 - Les groupes de travail ont des réunions régulières de travail non détaillées ici faisant l'objet d'un rapport au comité de pilotage suivant.
- 5^{ème} séance du 29/06/2022 :
 - Chaque groupe de travail présente, en fonction des actions qu'il couvre, sa vision et la méthodologie qu'il se propose de poursuivre en bonne concertation et complémentarité avec les autres groupes de travail.
- 6^{ème} séance du 28/09/2022 :
 - Communication :
 - Adoption d'un logo (voir ci-dessus) qui permettra que l'action générale relative au PAEDC au sein de la Commune « *Chaumont-Climat* » soit identifiée, que les actions spécifiques soient rattachées sous la bannière du PAEDC ou « *Chaumont-Climat* » et que les personnes qui y œuvrent s'y reconnaissent également. Le logo spécifique « *Chaumont-Climat* » accompagné du logo communal a été approuvé comme représentant l'action énergie-climat communal par le Collège du 18/10/2022,
 - Prévision de rédaction de 2 ou 3 articles dans les médias communaux (dont le prochain Amalgame n°94 hiver 2022-2023) : un article général expliquant aux habitants le processus « *Chaumont-Climat* » ainsi qu'un ou deux article(s) relatifs au lancement d'actions du PAEDC (voir ci-dessous).
 - Approfondissement de la méthode de travail des groupes de travail et identification des premières actions à lancer cet hiver (6^{ème} action : porte-ouverte de maisons exemplaires sur le plan énergétique, 32^{ème} action : réduction/zéro déchets).

CULTURE – TOURISME – VIE ASSOCIATIVE

En adéquation avec la déclaration de politique communale (DPC), un agent en charge de la coordination culturelle a été engagé fin mars 2020. Cette personne a pour tâche de mettre en œuvre les objectifs du Programme Stratégique Transversal (PST) en ce qui concerne la culture, le tourisme et le secteur associatif.

L'entrée en matière n'a pas été simple avec la crise du covid qui a imposé, pendant 2 ans, des règles sanitaires complexes à gérer pour les secteurs de la culture, du tourisme et du monde associatif, fortement liés à l'événementiel (jusqu'au 06/03/22). Néanmoins différentes missions et de nombreux projets ont malgré tout pu être menés à bien.

A. COORDINATION CULTURELLE

I. Collaborations avec le Centre culturel du Brabant wallon (CCBW)

1) Culture à l'école : Pinocchio le Kikirga

Sur ce projet, nous avons bénéficié des subventions « Théâtre à l'école » de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Province via le CCBW, d'où une P.A.F. limitée à 5 €/enfant.

Afin de répondre aux objectifs « Culture » du PST (8.2.2) 5 séances scolaires furent organisées par le Service culture, en octobre 2021. **478 élèves** ont pu voir la pièce **Pinocchio le Kikirga** à l'Espace culturel Perez. Collaborer à une diffusion culturelle avec nos écoles fondamentales, nous permet de toucher plus d'enfants qu'en programmation « tout public » (+/- 1150 élèves scolarisés).

En amont du spectacle, des ateliers de danse et de percussions africaines ont été organisés dans 6 classes.

2) Focus Jeune Public/ artiste en résidence/ opération « Art à l'école »

L'école de Corroy a répondu à l'appel à intérêt pour un groupe de 28 élèves de 2^e maternelle. Ce projet est mis en place dans le cadre de l'opération « Focus Jeune Public » du CCBW organisé en collaboration avec ÉKLA (Centre scénique de Wallonie pour l'enfance et la jeunesse) et notre Service Culture.

Durant l'année académique 2021-22, dix ateliers devaient se tenir au sein de l'école avec l'artiste Gilles Noël mais comme l'enseignant-porteur s'est blessé, un seul atelier a pu être réalisé. Les ateliers seront relancés pour l'année scolaire 2022-23.

Ce projet répond aux objectifs du **Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique** qui s'inscrit dans le 1^{er} axe stratégique du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

3) Place aux artistes

Pour cette 2^e édition, le CCBW nous a pris en charge une partie des frais de régie (500 € TTC). Il a aussi mis en place, pour les opérateurs culturels, une plate-forme en ligne recensant les propositions de spectacles des artistes brabançons.

4) La marche des Philosophes

Pour la 2^e année consécutive, nous avons accueilli la « Marche des Philosophes » sur le territoire de Chaumont-Gistoux. C'est à Longueville que ce spectacle itinérant a fait étape, le 10 juillet dernier, avec la conteuse Valérie Bienfaisant et l'artiste vocal Bernard Massuir. Ils ont été hébergés chez des habitants et le spectacle a pris place sous la grange d'un particulier. Cette manifestation a été coorganisée par le CCBW, la Commune et le Centre culturel royal de Chaumont-Gistoux.

5) Agenda BW

Fin avril dernier, le CCBW a lancé, en partenariat avec OUT.be, une nouvelle plate-forme, un agenda culturel en ligne destiné à rassembler et faire connaître l'offre culturelle des opérateurs culturels du Brabant wallon (27 communes).

Chacun peut y encoder gratuitement son activité via le formulaire en ligne du site dédié : <https://www.agendabw.be/fr/>

II. Appels à projet provinciaux

1) Aide provinciale aux auteurs brabançons par l'acquisition d'ouvrages

Toujours dans cette volonté de soutenir nos talents locaux, l'agent culture a permis de publiciser l'existence d'une aide provinciale aux auteurs par l'acquisition d'ouvrages. Ces livres sont ensuite distribués dans les bibliothèques brabançonnaises reconnues, permettant à ces auteur(e)s de se faire connaître.

Plusieurs auteurs chaumontois ont été soutenus par la Province via cette aide.

2) Place aux artistes

Cette opération initiée par le Brabant wallon vise à soutenir les artistes et à stimuler la relance de la culture mise à mal avec la crise du Coronavirus.

Pour cette 3^e édition, les activités se sont tenues à Longueville les 10/7 (Marche des Philosophes) et 18/9 (balade contée), au Centre sportif André Docquier, les 20-21/8 (Centre sportif) et à l'Espace culturel Perez, les 26-27-28/8.

Nous avons comptabilisé 1049 personnes sur les 19 activités proposées, un public en constante augmentation (750 pers. en 2020, 943 pers. en 2021) dont 52% de Chaumontois.

Hormis le ciné plein air gratuit, les autres spectacles étaient payants. La Commune a décidé de fixer un tarif qui respecte le travail des artistes tout en restant accessible à tous. Les bénéficiaires de l'article 27 et les personnes porteuses d'un handicap payaient 1€/pers./séance.

Nous avons innové avec une balade musicale dans les bois de Chaumont, en compagnie de la harpiste Vanessa Gerkens et proposer des visites du musée d'Horlogerie en parallèle à une balade contée.

Certaines formules ont attiré plus de monde que d'autres (ciné plein air, Marc Pinilla, Carabistouille, ...). Nous restons tributaires de la météo étant donné que les spectacles « plein air » sont encouragés par la Province.

Chaque fois que cela a été possible nous avons privilégié des artistes et/ou des prestataires de Chaumont-Gistoux. Cette opération a donc permis de proposer une offre culturelle estivale variée et de soutenir des artistes chaumontois et brabançons.

Des objectifs du PST ont été atteints à travers cette organisation : la valorisation de nos talents locaux, l'accessibilité à la culture dès 2,5 ans (et même avant) et l'utilisation de la culture comme tremplin à la convivialité de nos villages.

Place aux artistes Chaumont-Gistoux c'est aussi 89 artistes mis en lumière et de multiples disciplines présentées : musique, danse, théâtre, conte, cinéma, humoriste.

Enfin, cette opération a permis une collaboration efficace entre le service culturel communal, l'échevinat de la Culture, le Syndicat d'Initiative et le Centre culturel. La mutualisation des moyens financiers Commune/SI/CC et l'effet levier provincial nous a permis de proposer une saison culturelle en 7 dates estivales !



III. Collaboration avec la Maison du Conte et de la Littérature du Brabant wallon (MCL)

Cette fois c'est dans le cadre de sa programmation itinérante que la Maison du Conte a posé ses valises à Chaumont-Gistoux, à l'Espace culturel Perez.

Vu le contexte sanitaire du 5 février dernier, seuls une quarantaine de personnes ont pu assister à « L'œil du Loup ».

Le public a beaucoup apprécié la soirée. La collaboration MCL/Commune/CC était très positive.

IV. Collaboration avec le Centre culturel royal de Chaumont-Gistoux (CCRCH)

Le Service culture a principalement apporté son soutien au CCRCH dans le cadre de sa programmation culturelle (propositions de spectacles/artistes), une aide ponctuelle pour certains dossiers administratifs a été fournie et le relais promotionnel a été activé pour les événements (agenda du site Internet communal, page FB communale, création visuels, www.quefaire.be, www.agendaBw.be, ...).

Le CCRCH était, à nouveau, partenaire de la Commune dans le cadre de l'opération « Place aux artistes ».

L'effet levier provincial (1 € investi = 1€ subsidy) et la possibilité de mutualiser les moyens ont permis, en s'unissant, aux partenaires Commune/CC/SI de proposer plus d'activités aux citoyens pour un coût réduit.

Nouveauté, le CC proposait sa soirée PAA, le vendredi 26/8, dans le jardin de l'Espace Perez avec un concert pour enfants et une séance de cinéma en plein air.

Des membres du CA ont aidé ponctuellement à l'accueil du public et des artistes. La publicité des activités PAA a également été relayée via les différents canaux de communication du CC : newsletter, site web et la page Facebook.

Le secteur culturel ayant été fort impacté par la crise sanitaire, la Fédération Wallonie Bruxelles a assoupli l'accès aux subsides Art et vie hors quota, ce qui permet temporairement au CCRCH de solliciter cette aide pour la programmation de spectacles et artistes, reconnus dans le catalogue « Art et Vie ». Ceci allège le coût de certains cachets artistiques.

La Commune a donc sollicité, par l'intermédiaire du CCRCH, des subsides Art & Vie pour 3 spectacles à l'affiche de Place aux artistes cet été : « Le four à bois, la Caravane passe » ; « le rêve d'Ariane ou le quatuor à cordes raconté aux enfants » ; la « Porte du Diable. »

V. Appui dans le cadre de projets communaux et/ ou du CPAS

1) Soutien à la programmation et collaboration à l'organisation de différentes activités :

- ✓ Place aux enfants (octobre 2021) : relais auprès des associations (*Groupe sentiers*)
- ✓ Le festival de l'éveil créatif (octobre 2021) : animation lecture d'albums jeunesse par une conteuse, relais communication
- ✓ Place aux Jeunes 2021 : programmation, relais communication, contact avec l'administration provincial, dossiers administratifs et participation à « Légendes d'automne » le 16/11/21. Balade avec animations surprises sur le parcours (musiciens, conteuse, jongleurs & chanteurs).
- ✓ La fête des Coquelicots givrés (novembre 2021) : peinture sur vitrines, concert gospel, animations musicale et contée, bulles à savon géantes, jongleurs led.

Les 12 capsules vidéo « contes de Noël » créés en 2020 ont été revalorisées sur le site Internet communal et restent disponibles en ligne sur le compte YouTube de la commune : <https://youtu.be/rdcGi9Wf5oQ>

- ✓ Accueil des nouveaux habitants (15/05/22) : brainstorming pour l'organisation, fourniture de documentation, relais auprès d'associations ...
- ✓ La Fête des Coquelicots : concert gratuit des chœurs Dreaming Voices & Angelic Voices (11/06), balades contées (Corine Pire), visites guidées de la Roseraie (Amis de la Roseraie), randonnée encadrée (Groupe Sentiers), grimeuse, bulles à savons géantes, ...

2) Expo concours photos 2020

Lors du confinement du printemps 2020, un concours photos avait été organisé par la Commune en collaboration avec le Centre culturel, le Syndicat d'Initiative et le Cercle d'Histoire de Chaumont-Gistoux. Quatre thématiques étaient proposées : 'Paysage, nature et biodiversité', 'Portraits de Chaumontois', 'Folklore et patrimoine' et 'Chaumont-Gistoux d'hier et d'aujourd'hui'. Quinze personnes ont participé au concours et 55 photos ont été déposées.

Vu la crise sanitaire et les restrictions en vigueur, les photos n'ont pu être exposées au public qu'en 2022. L'exposition s'est tenue du 11 juin au 28 août dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Gistoux.

Sur base des votes du public et du jury, 6 photos et 5 photographes ont été primés (Cf. Amalgame 94 pp 24-25).

Une nouvelle édition du concours devrait voir le jour dans le futur.

3) Aide aux associations

Outre le support au Centre culturel et au Syndicat d'Initiative, le Service culture collabore régulièrement avec le Cercle d'Histoire, le Collectif des Amis de la Roseraie, le Livre échange citoyen, le Groupe sentiers, ... mais aussi avec des opérateurs extérieurs tels que le Centre culturel du Brabant wallon, la Maison du Conte et de la Littérature, la Maison du tourisme du Brabant wallon, le Service culturel provincial, ...

Selon les projets, des collaborations ponctuelles voient le jour aussi. En octobre 2021, la Fabrique d'église de Bonlez a sollicité l'aide de l'agent culture dans le cadre des célébrations des 250 ans de l'église Sainte-Catherine de Bonlez. La coordinatrice a apporté son appui pour la recherche de subsides complémentaires (Province du Brabant wallon). Elle a mis en relation des artistes locaux qui ont créé un concert-spectacle autour d'un texte de Xavier Deutsch : Karim Baggili, Karoline de la Serna et Corinne Pire. Une aide à la promotion a aussi été apportée ainsi que la mise en place de la billetterie pour le concert du 17/10 (règles covid).

Au printemps 2022, une exposition d'artistes amateurs locaux a été coorganisée par l'association « Présence et Action culturelle » et l'échevinat de la Culture.

La Coordinatrice culturelle a apporté son soutien au projet car il répondait aux objectifs du PST : valorisation des artistes locaux. En pratique, elle a relayé l'événement sur différents canaux pour en faire la promotion et a collecté les coordonnées des artistes participants.

Plus de 500 personnes ont visité cette exposition qui s'est tenues les 19 et 20 mars à l'Espace culturel Perez.



Le comité des Fêtes de Corroy a sollicité le conseil de la coordinatrice culturelle dans le cadre de ses festivités de septembre 2022 et plus particulièrement pour l'accueil du spectacle « Nourrir l'Humanité – acte 2 ». Différentes pistes ont été dégagées pour mettre en place ces festivités : prêt de matériel provincial (gradins), subside à la Province (manifestation culturelle), subsides Art & Vie via le Centre culturel local, relais communication.

B. TOURISME ET SYNDICAT D'INITIATIVE DE CHAUMONT-GISTOUX (S.I.)

Malgré la crise sanitaire du covid-19, le Syndicat d'Initiative, l'échevinat du tourisme et l'employée « Culture/Tourisme » ont collaboré sur toute une série de projets sur le territoire de Chaumont-Gistoux.

1. Hébergements touristiques reconnus.

Un nouvel hébergement de terroir a été autorisé par le Commissariat général au Tourisme (CGT) en date du 10 juin 2022 : Les Chanterolles (2 chambres d'hôtes, 3 épis, capacité 4 pers) - <https://www.leschanterolles.be/> Les propriétaires utilisent l'outil régional de commercialisation (ORC) pour sa vente en ligne.

Nous comptabilisons donc, à ce jour, trois hébergements reconnus par le CGT sur notre territoire : Les Chanterolles, Wengé Lodge et le gîte Tonton Pic.

<https://www.chaumont-gistoux.be/que-faire-a-cg/tourisme/hebergements>

2. Labélisation « Bienvenue Vélo »

Ce label est synonyme d'accueil, de services et d'équipements adaptés aux cyclistes. C'est une reconnaissance officielle octroyée par le CGT.

L'agent Culture-Tourisme a collaboré, avec la gestionnaire de la RCA, au dossier de demande de labélisation de la cafétéria du Centre sportif André Docquier, labélisée depuis le 20/04/22.

Cela fait également écho aux objectifs du PST : développement touristique du territoire et levier d'attractivité du Centre sportif.

La Maison du Tourisme du BW a financé l'achat du matériel nécessaire à la labélisation : trousse de secours et à outils + pompe.

Nous comptons donc 3 labélisés « Bienvenue vélo » à Chaumont-Gistoux : le bureau d'accueil du S.I. (à la Maison communale), le gîte « Tonton Pic » et la cafétéria de la RCA.

L'offre touristique pour les cyclistes est attractive sur notre territoire :

- ✓ Les bouclés vélos balisés du S.O. (17 et 51 km)
- ✓ L'Eurovélo 5 qui passe par Dion-le-Mont et Vieusart en reliant Wavre à Namur.
- ✓ Le réseau points-nœuds provincial
- ✓ La Big Bang route qui relie Leuven à Louvain-la-Neuve, passe par Bonlez et Dion-le-Mont ou Dion-le-Val.

Tous ces itinéraires vélo sont disponibles 24h/24 via le site communal :

<https://www.chaumont-gistoux.be/que-faire-a-cg/tourisme/promenades/a-velo>

3. Outil régional de commercialisation (ORC)

Le Syndicat d'Initiative a renouvelé son abonnement à l'ORC. Le SI soutient les prestataires touristiques (et culturels) de son territoire en mettant ponctuellement l'outil à leur disposition. Par exemple, lors de l'organisation des visites guidées du Musée d'Horlogerie le 18/09/22.

Cet outil, mis à disposition du SI, est géré par la coordinatrice culturelle. Il permet d'être autonome et d'organiser une billetterie en ligne qui répond aux exigences du secteur touristique (et culturel). En 2022, nous comptabilisons 581 réservations globales sur plusieurs événements (521 en 2021).

Une convention pérenne a été signée entre le S.I. et la Commune afin d'utiliser l'ORC (billetterie en ligne) dans le respect des règles d'utilisation imposées par l'ORC.

L'équipe E-commerce de Wallonie Belgique Tourisme a organisé sa 1^{ère} journée des adhérents le 19 avril dernier au Théâtre de Namur.



4. Collaborations avec la Maison du tourisme du Brabant wallon (MTBW)

4.1) Rencontre MTBW/Commune/SI

L'échevine du Tourisme, la Présidente du S.I. et l'agent Culture-Tourisme ont participé à la matinée « Tourismez-vous » du 30 avril 2022 à la Sucrerie de Wavre.

La Maison du Tourisme en a profité pour présenter sa stratégie touristique territoriale et ses clusters, pour faire un bref rapport des groupes de travail de 2021, proposer un atelier sur les bonnes pratiques durables et donner l'occasion à ses partenaires de se rencontrer et d'échanger.

4.2) Guide « Balades & Vous »

Une seconde édition a vu le jour en 2022 proposant, cette fois, une balade par commune, soit 27 boucles à pied. Le circuit proposé à Chaumont-Gistoux, déjà présent dans la 1^{ère} édition, a été peaufiné et la dénomination, revue. Le Groupe Sentiers, le Syndicat d'Initiative et le Cercle d'Histoire ont collaboré au projet : « Sur les traces du passé ». L'itinéraire de 4,8 km et commence au Centre sportif.

4.3) Totemus

Le Syndicat d'Initiative, le Groupe Sentiers et l'agent Culture-Tourisme ont collaboré à la création d'une chasse Totemus sur le territoire de Chaumont-Gistoux.

Le coût de la création a été pris en charge par la MTBW tandis que les frais de maintenance seront à charge du S.I. dès 2023.

La chasse « Les richesses insoupçonnées des Ardennes brabançonnaises » est disponible depuis le 25/02/22 (congé de Carnaval). Ce circuit fait 5 km et démarre du Centre sportif.

En 9 mois, ce produit touristique a attiré 3591 participants sur son parcours dont 16% de Chaumontois. Il offre un réel attrait à notre territoire.



4.4) Brochures touristiques

Des brochures touristiques sont à disposition du public, toute l'année, à la Maison communale et au Centre sportif. Elles sont notamment disposées sur un présentoir fourni par la MTBW.

Les documents gratuits les plus demandés sont les 2 circuits vélo du SI, la liste des producteurs locaux, les brochures de la MTBW (Balades & vous) et celles de VISITWallonia.

Lors des manifestations communales (Accueil des nouveaux habitants, Fêtes des Coquelicots, Fête du sport, Les Coquelicots Givrés), des brochures sont mises à disposition du public. Les habitants disposent alors d'une documentation touristique permettant de découvrir Chaumont-Gistoux et le Brabant wallon.

4.5) Borne touristique interactive



Le S.I. a signé une convention de partenariat de type 3 avec la MTBW incluant la mise à disposition d'une borne touristique interactive. Celle-ci a été installée le 20 septembre dernier, dans le hall d'entrée du Centre sportif André Docquier. Ce choix de localisation, concerté et stratégique, permet de toucher un public plus large. (Horaires plus flexibles par rapport à celui de la Maison communale).

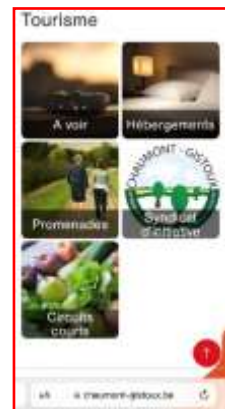
4.6) Valorisation des producteurs locaux

Plus d'une vingtaine de producteurs locaux ont été recensés. Un feuillet a été imprimé et distribué au public à l'occasion de la Fête des Coquelicots (juin 2022). Le document reste disponible à la Maison communale et au Centre sportif. La liste est également disponible sur le site Internet communal et est mise à jour régulièrement. Une mise en valeur des circuits courts à Chaumont-Gistoux : <https://www.chaumont-gistoux.be/que-faire-a-cg/tourisme/circuits-courts>

4.7) Site Internet communal

Les infos touristiques sont accessibles 24h/24 et 7J/7 afin que les citoyens et les touristes puissent obtenir les données utiles : liste des hébergements touristiques, curiosités « à voir » (Musée de l'Horlogerie, Roseraie), l'offre en balade, à pied ou à vélo, (circuits en ligne & GPX) mais aussi les coordonnées des producteurs locaux (circuits-courts) et une présentation du S.I.

[https:// www.chaumont-gistoux.be/que-faire-a-cg/tourisme](https://www.chaumont-gistoux.be/que-faire-a-cg/tourisme)



4.8) Musée d'Horlogerie de Longueville



Les collections du musée sont exceptionnelles.

Un contact a été établi avec Monsieur Pater, propriétaire des lieux.

Une 1^{ère} collaboration a vu le jour le 18/9 par l'organisation de visites guidées du musée en partenariat avec la Commune et le S.I.

Environ 76 personnes ont participé à l'une des 3 visites dont 69% d'habitants de Chaumont-Gistoux. Ce qui démontre un attachement particulier des citoyens pour ce patrimoine privé local. Photo © MTBW

4.9) Réédition du plan des rues

La Commune collabore avec la société Cartobel pour l'édition de la mise à jour du plan des rues, en y ajoutant notamment des circuits de balades à pied. Ce qui encouragera le citoyen à (re)découvrir son cadre de vie.

Le Groupe Sentiers est partenaire de ce projet et a fourni 8 circuits pédestres, une par village.

Le document devrait voir le jour à la fin de l'année.

C. CONCLUSION

Malgré la crise sanitaire et les difficultés que cela a engendré dans le cadre de l'organisation d'activités culturelles et/ou touristiques, différentes actions ont pu être menées, de nouvelles dynamiques se sont mises en place, des projets ont vu le jour et des opportunités de collaboration ont été saisies.

Des synergies sont également établies afin d'améliorer la qualité de vie de nos habitants, de faire rayonner Chaumont-Gistoux mais aussi de poursuivre les objectifs du PST - à court, moyen et long terme - tout en étant en adéquation avec la DPC.

PARTICIPATION CITOYENNE

Participation citoyenne : budget participatif

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux habitants, aux associations et aux entreprises locales de la commune de Chaumont-Gistoux de s'impliquer activement et directement dans la vie de leur quartier, village, commune en proposant l'affectation d'une partie du budget annuel de la commune à des projets citoyens d'intérêt général.

La mise en œuvre de ces projets se fera en concertation – et collaboration – avec les services communaux.

Les objectifs

Au-delà de l'implication directe du citoyen dans le choix de l'affectation d'une partie du budget communal, ce dispositif vise à :

- Améliorer le cadre de vie (environnemental, social, économique, culturel) des habitants ;
- Inciter à la mise en place de projets novateurs et originaux émanant des citoyens ;
- Rapprocher les citoyens de leurs institutions locales et les sensibiliser au fonctionnement de l'administration communale ;
- Renforcer la participation citoyenne à Chaumont-Gistoux ;
- Responsabiliser les citoyens.

Localisation des projets

Les projets présentés et sélectionnés seront mis en œuvre exclusivement sur le territoire de l'entité de Chaumont-Gistoux.

Le montant du budget

L'enveloppe du budget réservée à ce programme est décidée annuellement par le Conseil communal lors de l'approbation du budget communal. L'appel à projets 2021 prévoit une enveloppe budgétaire totale de 15.000€ (décision du Conseil communal du 14 décembre 2020)

Les lauréats 2021 (et mise en œuvre en 2022)

En 2020, 11 dossiers ont été déposés. Après analyse de l'administration, 9 ont été présentés au comité citoyen qui a proposé de répartir les 15.000 € sur 5 projets. Le Conseil communal a approuvé cette répartition.

1. Pré-verger de Dion-le-Val – Vivre au Val verdoyant :

Ce mouvement citoyen a profité du budget participatif pour lancer sa seconde phase de plantations. 20 fruitiers ainsi que le matériel pour les protéger des vaches.

Budget octroyé : 2.400€

2. A bicyclette :

Le groupe des Mollets Solidaires a acquis, via un crowdfunding et avec l'aide du budget participatif, un vélo adapté aux PMR et seniors. Depuis l'acquisition du vélo, plusieurs sorties ont été programmées – et réalisées – dans l'enthousiasme. De nombreux donateurs et bénévoles pilotes confirment le franc succès de cette initiative citoyenne.

Budget octroyé : 6.000€

3. Chemins et patrimoine : Corroy-le-Grand

Des habitants de Corroy-le-Grand ont déposé un projet qui doit rendre les chemins et sentiers du village plus dynamiques et plus conviviaux (placement de trois bancs, de panneaux didactiques ainsi qu'une boîte à livres, en concertation avec Eté Solidaire ...)

Budget octroyé : 1.100€

4. Café citoyen : La Chaumière :

La Chaumière est née en 2020 autour d'un projet de café citoyen qui permettra de tisser du lien et de favoriser l'émergence d'initiatives locales par et pour les habitants de Chaumont-Gistoux.

Budget octroyé : 4.000€

5. Valorisation des espaces communaux contre les changements climatiques

Ce projet permet à un groupement de citoyens chaumontois de valoriser l'espace communal par la plantation de haies ou d'arbres fruitiers. De la sorte, outre l'aspect convivial de l'initiative (plantation et, dans les années futures, collecte), les arbres permettront de capter le CO2 et d'absorber les pluies, parfois abondantes. Des terrains tels l'espace communal à proximité du château d'eau ont pu profiter de ce subside.

Budget octroyé : 1.500€

PLANU – SIPPT

PlanU

La planification d'urgence, qu'est-ce que c'est ?

L'Arrêté royal relatif aux plans d'urgence et d'intervention du 16 février 2006 définit le rôle et les responsabilités des communes en matière de planification d'urgence. La planification d'urgence consiste à déterminer les actions et mécanismes de coordination à mettre en place lors de la survenance d'une situation d'urgence, afin de pouvoir mobiliser dans les meilleurs délais les moyens humains et matériels et ainsi organiser les secours nécessaires à la protection de la population et des biens.

Qu'est-ce qu'une situation d'urgence ?

Tout événement qui entraîne ou qui est susceptible d'entraîner des conséquences dommageables pour la vie sociale, comme un trouble grave de la sécurité publique, une menace grave contre la vie ou la santé de personnes et/ou contre des intérêts matériels importants, et qui nécessite la coordination des disciplines afin de faire disparaître la menace ou de limiter les conséquences néfastes. Une situation d'urgence est donc un événement dont l'ampleur dépasse de manière significative la capacité de réponse ordinaire. On se retrouve face à un déséquilibre entre les besoins immédiats et les ressources immédiatement disponibles. Cette situation nécessite donc la mise en place de structures de coordination adéquates, et ce, dans les meilleurs délais. Pour cela, les autorités locales sont chargées de se préparer aux situations d'urgence. Cette préparation comporte plusieurs volets, que ce soit l'identification et l'analyse des risques présents sur le territoire, la planification, l'information préalable de la population ou l'organisation d'exercices. Des plans d'urgence sont établis dans le but de permettre une assistance rapide et efficace en cas de situation d'urgence, que ce soit au niveau du Bourgmestre, du Gouverneur ou du ministre de l'Intérieur.

Les tâches quotidiennes de la coordinatrice à la planification d'urgence du 01/10/2021 au 30/09/2022 :

- Mise à jour du plan général d'urgence
- Rencontre avec les coordinateurs de la planification d'urgence d'autres communes pour la mise en commun de projets
- Suivi des demandes en ce qui concerne le déclenchement du plan d'urgence concernant les inondations en juillet 2021
- Mise à jour d'un plan particulier d'intervention spécifique aux inondations
- Mise en place et suivi des dernières mesures « Covid » à prendre et plan de déconfinement
- Remise d'avis pour les différentes festivités organisées sur le territoire communal

SIPPT

Le Service Interne de Prévention et Protection au Travail (SIPPT) assiste l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs pour l'application des dispositions légales et réglementaires relatives au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail et de toutes les autres mesures et activités de prévention. Le SIPPT collabore avec le service externe lorsqu'il est fait appel à un tel service. Le SIPPT a également pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques.

Les tâches quotidiennes du SIPPT du 01/10/2021 au 30/09/2022 :

- Organisation et suivi des exercices d'évacuation (écoles et bâtiments communaux)
- Suivi de l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie
- Suivi de l'entretien du matériel de détection gaz
- Suivi de l'entretien du matériel et centrale de détection incendie et intrusion

- Suivi de l'entretien des défibrillateurs
- Suivi de l'entretien des chaudières
- Suivi des contrôles périodiques « Vinçotte »
- Suivi de l'entretien des exutoires de fumée
- Suivi des travaux à réaliser en fonction des résultats des analyses des risques des aires de jeux
- Analyse des risques incendie des différents bâtiments communaux
- Analyse des risques électrique des différents bâtiments communaux
- Visite des lieux de travail (maison communale, crèches et CPAS)
- Organisation des CCB (convocation – ordre du jour – PV)
- Rédaction du rapport annuel SIPPT
- Rédaction du plan global de prévention (5 ans)
- Rédaction du plan annuel d'action (1 an)
- Visite des bâtiments communaux avec la zone de secours pour l'obtention de rapports de prévention incendie
- Formations « sécurité » organisées pour le personnel communal

Commerce

Sur la période concernée, toujours marquée par la pandémie, on notera :

- Une édition présentielle des coquelicots givrés (en novembre 2021), touchée par les décisions du CODECO de la veille et l'imposition du CST, des décorations de vitrine et des sapins durables,
- Le retour, pour le plus grand bonheur de tous de la fête des coquelicots, l'occasion aussi de faire découvrir les brochures touristiques relatives à Chaumont Gistoux et de distribuer le surplus de totebags, de mettre en avant les Mollets solidaires, soutenus au niveau du budget participatif,
- La poursuite du travail au niveau du Centre de Gistoux dans le cadre des appels à projets de la Province du Brabant wallon et de la Wallonie, l'adhésion au système de primes provinciales,
- La poursuite des contacts privilégiés et du réseautage avec les commerçants, les propositions d'adhésion aux chèques pensionnés, et la mise en avant des nouveaux commerçants dans l'amalgame.